



*Union Internationale pour la Conservation de la Nature*

\*\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES ANIMALES**

# TCHAD

## **Initiatives «élevage comme moyen de subsistance dans le bassin du lac Tchad»** *Etudes de base préalables*

*Rapport final*



*Avril 2011*

**Dr. FREDERIC REOUNODJI**  
*Consultant National*

## SOMMAIRE

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>I. LE SOUS SECTEUR DE L'ELEVAGE AU TCHAD</b>	<b>9</b>
1.1. Place de l'élevage dans l'économie nationale	10
1.2. Les régions pastorales et leurs caractéristiques	10
1.2.1) La région saharienne	10
1.2.2) La région du Kanem et du lac Tchad, jusqu'au Bahr el Ghazal	10
1.2.3) La région centrale	10
1.2.4) La région orientale	11
1.2.5) La région méridionale du Chari et du Logone	11
<b>II. LES RESSOURCES PASTORALES</b>	<b>11</b>
2.1. Les parcours naturels	11
2.2. Les sous-produits agricoles et agro-industriels	12
2.3. Les ressources en eau	14
2.4. Les ressources minérales et la pratique de la cure salée	14
<b>III. DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION</b>	<b>14</b>
3.1. Les systèmes pastoraux	14
3.2. Les systèmes agro-pastoraux	15
3.3. Les systèmes agricoles	15
3.4. Les systèmes urbains et péri -urbains	16
<b>IV. MUTATIONS DES SYSTEMES PASTORAUX ET AGROPASTORAUX</b>	<b>16</b>
4.1. Les systèmes pastoraux face aux changements climatiques	16
4.2. Evolution des systèmes pastoraux et agropastoraux	17
4.3. De la cohabitation aux rapports conflictuels	19
4.4. Les modes de gestion des conflits	19
<b>V. CADRES POLITIQUES ET STRATEGIQUES NATIONALES ET SOUS REGION</b>	
5.1. Les options politiques nationales et sous régionales	20
5.1.1) Les orientations politiques nationales	20
5.1.2) Les organisations politiques et techniques sous-régionales	23
5.1.3) Le cadre institutionnel	24
5.1.4) Les Ministères et Directions techniques concernés	24
5.1.5) Les organisations professionnelles des producteurs	25
5.1.6) Les organisations non gouvernementales	25
5.2. Les programmes et projets en lien avec l'élevage	26
5.3. Revue des cadres réglementaires et législatifs	30
<b>VI. ANALYSE DES INITIATIVES OU EXPERIENCES EXISTANTES</b>	<b>31</b>

6.1. La gestion décentralisée des ressources naturelles	31
6.2. La gestion holistique des pâturages	32
6.3. La restauration des parcours dégradés	34
6.4. L'expérimentation technique de l'alimentation	34
6.5. La gestion des couloirs de transhumance	36
6.6. Les expériences en matière de l'hydraulique pastorale.	37
6.7. La gestion et la prévention des conflits	38
<b>VII. PRATIQUES DE GESTION A L'INTERFACE BETAIL-FAUNE-ENVIRONNEM</b>	
7.1. Les aires protégées	40
7.2. Les systèmes pastoraux et la gestion des aires protégées	42
7.3. Les initiatives de gestion bétail-faune sauvage-environnement	
<b>VIII. LES OBSTACLES ET LES OPPORTUNITES POLITIQUES ET INSTITUTION.</b>	
8.1. Les obstacles politiques et institutionnels	44
8.2. Les opportunités politiques et institutionnelles	46
<b>IX. MESURES PRIORITAIRES POUR SOUTENIR LES SYSTEMES</b>	<b>47</b>
9.1. Constats et analyses	47
9.2. Rappel de l'objectif macro-économique	48
9.3. Actions prioritaires proposées	49
<b>X. PROPOSITION DES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION</b>	<b>52</b>
10.1. Les éléments de justification	52
10.2. Les caractéristiques des sites retenus	54
10.3. 1. Les caractéristiques physiques	54
10.4. 2. Les caractéristiques humaines	55
10.3. Les systèmes de production	55
10.3.1. Les systèmes agricoles	56
10.3.2. Les systèmes d'élevage	56
10.4. L'élevage et l'accès aux ressources pastorales	57
10.5. Pressions foncières et tensions sociales	58
10.6. Les structures d'appui	59
10.7. Les organisations des producteurs	60
10.8. Constats et recommandations	61
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>63</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

**ABN** : Autorité du bassin du Niger  
**ADRA** : Agence américaine pour le développement rural en Afrique  
**ADER** : Appui au développement de l'économie rurale  
**AFD** : Agence française de développement  
**ACRA** : Association pour la coopération rurale en Afrique  
**ACORD** : Association de coopération rurale pour le développement  
**ACTT** : Association des chefs traditionnels du Tchad  
**AGRHYMET** : Agriculture-Hydrologie-Météorologie  
**ADEM** : Association pour le développement de l'élevage de Massakory  
**AEN** : Association des éleveurs nomades  
**AJN** : Association des jeunes nomades  
**AMECET** : Association pour la médiation entre cultivateurs et éleveurs au Tchad  
**ASSAILD** : Association des services d'action pour l'initiative locale de développement  
**BAD** : Banque africaine de développement  
**BADEA** : Banque arabe pour le développement économique en Afrique  
**BELACD** : Bureau d'études et de liaison pour les actions catholiques de développement  
**BET** : Borkou-Ennedi-Tibesti  
**BID** : Banque islamique de développement  
**BM** : Banque Mondiale  
**CEBEVIRHA** : Communauté des Etats pour le bétail, la viande, des ressources halieutiques  
**CEN-SAD** : Communauté des Etats sahélo-sahariens  
**CBLT** : Commission du bassin du lac Tchad  
**CEFOD** : Centre d'études et de formation pour le développement  
**CEMAC** : Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale  
**CFPR** : Centre de formation professionnelle rurale  
**CILONG** : Comité de liaison des ONG  
**CILSS** : Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel  
**CONAMAC** : Conseil national d'appui aux mouvements associatifs et coopératifs  
**CPDE** : Coopérative des professionnels pour le développement de l'élevage  
**CSDR** : Consultation sectorielle sur le développement rural  
**CURESS** : Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes sahélo-soudaniens  
**DOPFE** : Direction de l'organisation pastorale et de la formation des éleveurs  
**DED** : *Deutscher Entwicklungsdienst* (Service de développement allemand)  
**FAC** : Fonds d'aide et de coopération (France)  
**FAD** : Fonds africain de développement  
**FAO** : Agence des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  
**FCFA** : Franc de la communauté financière africaine  
**FED** : Fonds européen de développement

**FIDA** : Fonds international pour le développement agricole  
**FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial  
**FMI** : Fonds monétaire international  
**GDS** : Groupement de défense sanitaire  
**GIP** : Groupement d'intérêt pastoral  
**GTZ** : *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit* (Coopération technique allemande)  
**IEFSE** : Interaction « élevage-faune sauvage-environnement »  
**INADES** : Institut national pour le développement économique et social  
**ILOD** : Instances locale d'orientation et de décision  
**ITRAD** : Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement  
**KfW** : *Kreditanstalt für Wiederaufbau* (Coopération financière allemande)  
**LRVZ** : Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique  
**MEC** : Médiation entre éleveurs et cultivateurs  
**NEPAD** : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique  
**ODM** : Objectifs du développement du millénaire  
**OMM** : Organisation mondiale de la météorologie  
**ONG** : Organisation non gouvernementale  
**PACE** : Panafrican control of epizootics  
**PCGRN** : Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles  
**PASEP** : Projet d'appui au système d'élevage pastoral  
**PDIS** : Projet de développement intégré du Salamat  
**PDRPL** : Projet de développement rural de la préfecture du lac  
**PGRN** : Projet de gestion des ressources naturelles  
**PHPK** : Programme d'hydraulique pastorale dans le Kanem  
**PHPTC** : Projet d'hydraulique au Tchad central  
**PIB** : Produit intérieur brut  
**PIDR** : Plan d'intervention pour le développement rural  
**PSAOP** : Programme de renforcement d'appui aux organisations de producteurs  
**PLN** : Projet laitier de N'Djaména  
**PNE** : Projet national d'élevage  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le développement  
**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
**PNDE** : Plan national de développement de l'élevage  
**PNSA** : Programme national de sécurité alimentaire  
**PRODEL** : Programme de développement local  
**PROADEL** : Programme d'appui au développement local  
**PRODALKA** : Programme de développement décentralisé de Dalla, Léré et Kabia  
**PRODABO** : Programme de développement décentralisé d'Assongha et de Biltine-Ouaddaï  
**PRODER\_B** : Projet de développement rural du Batha  
**PSAP** : Projet des services agricoles et pastoraux  
**PSSA** : Programme spécial pour la sécurité alimentaire  
**PSSP** : Projet de sécurisation des systèmes pastoraux  
**PSANG** : Projet de sécurité alimentaire du Nord Guéra

**PVERS** : projet de valorisation des eaux de ruissellement superficiel

**SAILD** : Service d'action pour l'initiative locale de développement

**SCAC** : Service de coopération et d'actions culturelles

**SDA** : Schéma Directeur Agricole

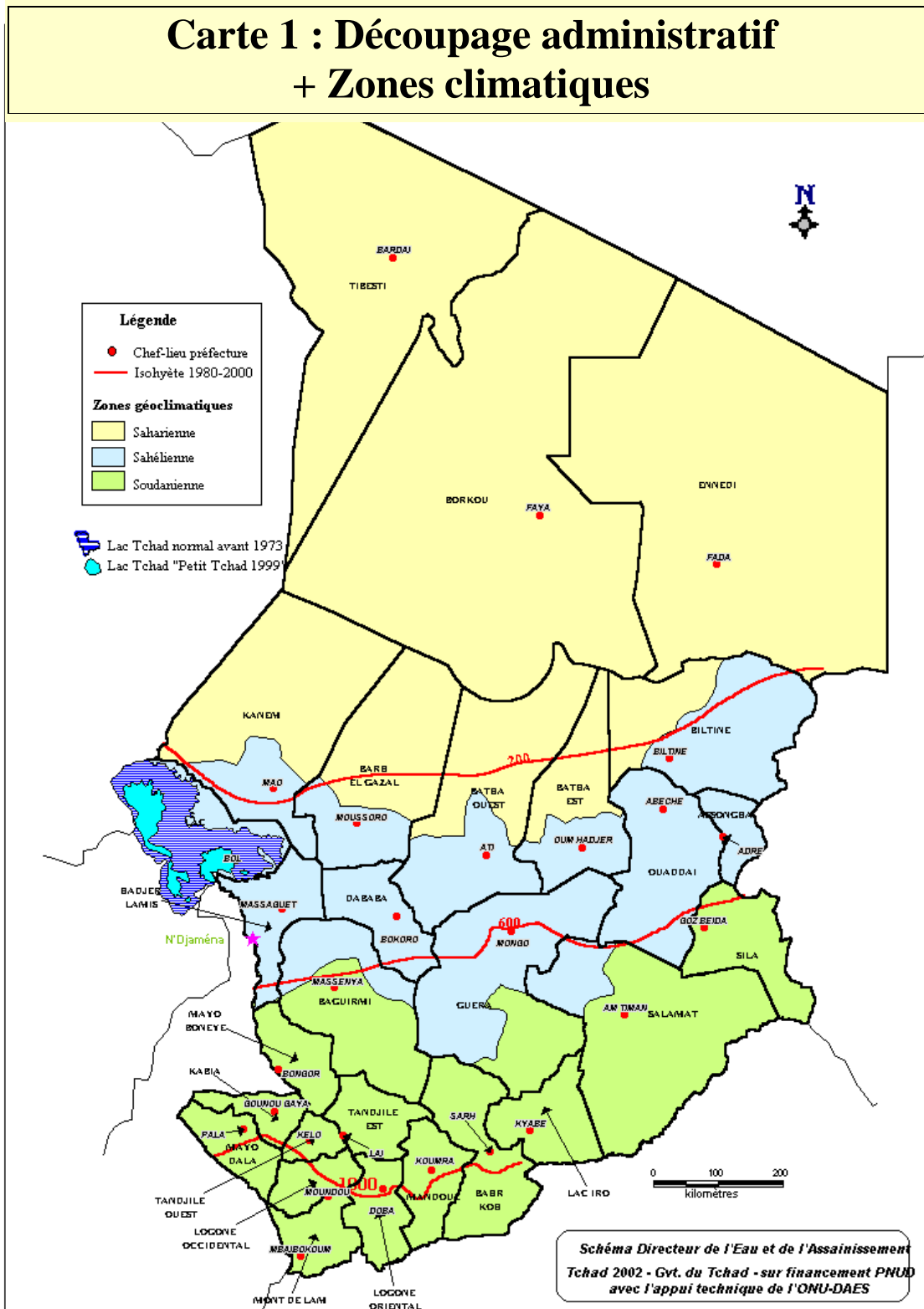
**SDEA** : Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement

**SECADEV** : Secours catholique de développement

**SNRP** : Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

**UVPT** : Union des vétérinaires privés du Tchad

# Carte 1 : Découpage administratif + Zones climatiques



## INTRODUCTION

L'élevage constitue une composante essentielle de l'économie tchadienne et occupe une place prépondérante dans la sécurité alimentaire. Le sous-secteur de l'élevage représente 53% du PIB du secteur primaire pour une contribution de 18% au PIB national et procure des revenus directs ou indirects à 40% de la population. Les systèmes de production pastorale sont largement dominés par les systèmes pastoraux mobiles très diversifiés, et tributaires des ressources naturelles, variables dans le temps et dispersées dans l'espace. D'importantes communautés vivent de ces systèmes de production particulièrement adaptés à la valorisation des zones arides et semi-arides.

Depuis plus de trois décennies, l'activité pastorale est soumise à de nombreuses contraintes liées aux aléas climatiques, à la croissance démographique et à l'extension des terres cultivées, extension qui se fait au détriment des espaces pastoraux. On assiste dès lors à un processus de dégradation inquiétante des ressources naturelles dans certaines régions du pays, notamment dans la zone sahélienne. Ces changements suscitent des enjeux fonciers importants et déclenchent une compétition accrue entre les différents utilisateurs des ressources communes. Les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ont pris des proportions inquiétantes et opposent principalement agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants.

Face à ces évolutions, les communautés pastorales adaptent leurs pratiques de production pour assurer leur survie. Les stratégies d'adaptation des systèmes pastoraux mises en œuvre à cet effet peuvent varier d'une zone agro-écologique à l'autre et d'un groupe d'éleveurs à l'autre. Bien qu'ils répondent à ces changements par diverses stratégies de survie, les éleveurs sont apparus comme extrêmement fragilisés par les effets des changements climatiques qui les rendent vulnérables. L'attention des acteurs politiques est donc attirée quant à la sécurisation des systèmes pastoraux et agropastoraux. Le soutien à ces formes d'élevage permet non seulement de secourir les pasteurs, mais aussi d'éviter le phénomène de dégradation des ressources naturelles. Pour cela, la gestion de ces ressources doit s'appuyer sur une démarche commune pour concilier écologie et économie et assurer un juste partage de ces ressources. Cette démarche de développement durable doit associer l'ensemble des acteurs concernés.

La présente étude a pour objet de faire un état des lieux des systèmes pastoraux et agropastoraux au Tchad en relation avec la problématique de gestion des ressources naturelles abordée sous l'angle des changements climatiques. Jetant



les bases de réflexions assorties des propositions pertinentes, préalables à la mise en œuvre des mesures d'adaptation des systèmes pastoraux et agropastoraux aux changements climatiques, cette étude insiste sur les opportunités politiques et institutionnelles sur lesquelles devront s'appuyer les interventions en faveur du développement de l'élevage. Mais auparavant, elle aborde de manière plus générale la situation du monde pastoral en rapport avec le domaine de la gestion et de l'exploitation des ressources pastorales et des conflits qui en résultent.

La démarche méthodologique comporte deux phases : i) une phase de collecte d'information comprenant l'exploitation des documents et la consultation des acteurs concernés par la question ; ii) une phase d'analyse et de rédaction du rapport. Le premier volet de la démarche, notamment en ce qui concerne la consultation des acteurs politiques et institutionnels, ainsi que les représentants des producteurs, n'a été que partiellement suivi en raison des contraintes administratives. Seuls quelques personnes ressources et les responsables des projets et d'ONG intervenant sur le terrain ont été consultés par rapport à : i) leurs perceptions des dispositifs politiques et institutionnels d'appui à la gestion des systèmes pastoraux ; ii) leurs visions à long terme de la gestion des ressources naturelles et de la sécurisation des systèmes pastoraux au regard des changements climatiques ; iii) leurs positionnements vis-à-vis des stratégies de gestion concertée des ressources pastorales.

## **I. LE SOUS SECTEUR DE L'ELEVAGE AU TCHAD**

### **1.1. Place de l'élevage dans l'économie nationale**

L'élevage représente au Tchad une grande richesse nationale et est l'un des secteurs d'exportation prioritaires. Avec un cheptel national estimé à 7 millions de bovins, 8 millions d'ovins et caprins et 2 millions de camelins, le sous secteur de l'élevage représente 53% du PIB du secteur primaire pour une contribution de 18% au PIB national et procure des revenus directs ou indirects à 40% de la population. L'élevage est aussi (hors pétrole) le premier poste d'exportation, soit plus de 51% devant le coton pour une valeur estimée à 134,7 milliards de francs CFA. Le cheptel des ruminants représente à lui seul un capital de plus de 1000 milliards de FCFA. La valeur de la production de viande et du lait est estimée à 155 milliards de FCFA.

En réalité, ces chiffres sont sous estimés car tous les rôles de l'élevage ne sont pas pris en compte. Par exemple, le rôle d'épargne est méconnu, ainsi que le rôle joué par les animaux dans les échanges commerciaux, sociaux ou matrimoniaux. Le bétail est un placement à long terme qui produit des intérêts (veaux, lait) et du

capital (croît). La part des animaux de trait n'est souvent pas prise en compte, ni la fumure fournie par les troupeaux.

## **1.2. Les régions pastorales et leurs caractéristiques**

A partir d'un ensemble de critères liés à la mobilité pastorale (fréquence, itinéraires, types de pâturage...) et tenant compte du fait que les éleveurs, nomades ou transhumants, retrouvent tous les ans des sites d'installation fixes, cinq grandes régions pastorales sont définies sur l'ensemble du territoire national<sup>1</sup>. Au-delà du schéma classique centré sur le zonage agro climatique (zone soudanienne, zone sahélienne et zone saharienne), schéma qui ne tient pas compte de toutes les réalités liées aux pratiques pastorales tchadiennes, la stratification du territoire nationale en cinq régions pastorales permet de mieux appréhender la diversité des systèmes de production pastoraux.

### **1.2.1) La région saharienne**

La région saharienne est caractéristique des systèmes d'élevage nomades de l'Ennedi, du Tibesti et du Borkou. Les éleveurs sahariens nomadisent d'un point d'eau à un autre selon les disponibilités fourragères offertes par les «acheb» ou pâturages occasionnels. Certains éleveurs cultivent des fourrages dans les oasis.

### **1.2.2) La région du Kanem et du lac Tchad, jusqu'au Bahr el Ghazal**

Elle se situe entre les 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> parallèles Nord. Les éleveurs transhumants sont polarisés par le lac Tchad et le Chari Baguirmi. Les parcours utilisés par ces pasteurs en saison des pluies comprennent également les ressources minérales (cures salées). En saison sèche, ils se déplacent vers les pâturages méridionaux constitués par les espaces libérés par la décrue du lac Tchad. Cette zone concerne également les éleveurs sédentaires Budumas et Kouri qui exploitent toute l'année les zones humides du nord est et de l'est du lac Tchad.

### **1.2.3) La région centrale**

Celle-ci couvre une grande partie du Batha et du Chari-Baguirmi, et est polarisée par le lac Fitri et la zone agropastorale qui lui correspond. C'est un lieu de rencontre regroupant de grands transhumants sahéliens depuis le Bahr el Ghazal jusqu'au Ouadi Rimé et des agropasteurs effectuant des transhumances plus courtes depuis la zone agro-pastorale. Les uns et les autres effectuent des

---

<sup>1</sup> Toutain et al., 2000. *Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad.*

mouvements pastoraux assez complexes. Les déplacements diffèrent selon les systèmes de production. Les pasteurs se dirigent vers les terres inondables dès la décrue en saison sèche. Les agro-pasteurs éloignent les troupeaux des zones de culture en saison des pluies et reviennent exploiter les chaumes pour n'effectuer ensuite de petites transhumances qu'en fin de saison sèche en fonction de l'épuisement des pâturages.

#### **1.2.4) La région orientale**

S'étendant sur plus de 800 km du nord au sud, elle relie le Biltine et l'Ouaddaï au Salamat (Bahr Azoum et Bahr Aouk, lac Iro). Les pasteurs de cette région pastorale transhument pour beaucoup en longues migrations vers le sud pour atteindre la frontière avec la République Centrafricaine et l'est du Moyen-Chari.

#### **1.2.5) La région méridionale du Chari et du Logone**

Elle correspond au lieu de mouvements de transhumance des éleveurs en provenance du nord Cameroun, notamment à destination des pâturages exondés du Mayo-Kébbi et de la Kabbia. C'est aussi une région dans laquelle l'élevage sédentaire, plus ou moins associé à la traction attelée, se développe.

## **II. LES RESSOURCES PASTORALES**

### **2.1. Les parcours naturels**

Au Tchad, les pâturages naturels constituent la principale source d'alimentation du cheptel. Les surfaces dévolues aux pâturages sont variables d'une zone à l'autre. Globalement, le pays dispose d'importantes surfaces pâturables. Celles-ci représentent, avec les terrains de parcours, 84 millions d'hectares, soit 65% de la superficie totale du pays. On distingue principalement quatre types de pâturages, suivant les zones climatiques :

**Les pâturages sahariens** : la productivité de ces pâturages est faible du fait de la sévérité des conditions climatiques. On estime la production potentielle de ceux-ci à environ 400 kg/ha de matière sèche, avec possibilité de pratique des cultures fourragères dans les oasis.

**Les pâturages sahéliens** : ils se caractérisent par une steppe arbustive à épineux, produisant une biomasse moyenne de l'ordre de 300 à 1500 kg/ha de matière sèche. On distingue à l'intérieur de ces pâturages sahéliens deux ensembles pastoraux qui sont: (i) la zone sahélienne pastorale et (ii) la zone sahélienne agropastorale.

**Les pâturages soudaniens** : ils se localisent dans un écosystème qui va de la savane arbustive à la savane boisée. Ils produisent entre 1300 à 3000 kg/ha de matière sèche. Ces pâturages à base de graminées annuelles dures, de qualité très médiocres, une fois sèches, et des graminées vivaces, supportent une capacité de charge de 2 ha/UBT dans les situations favorables et plus de 4 ha/UBT dans les parties sèches.

**Les pâturages de décrues (yaérés)** : ce sont des étendues de savane herbeuse non arbustive, régulièrement recouvertes par les eaux des crues. Ces pâturages à base de graminées supportent une pâture intensive en saison sèche avec une productivité variant entre 2600 et 4000 kg/ha. Toutain et al. (2000) estiment la capacité de charge pendant l'exploitation à 3 ha/UBT<sup>2</sup>.

## 2.2. Les sous-produits agricoles et agro-industriels

Les sous-produits agro-industriels se divisent en résidus agricoles et en sous-produits industriels. Plus ou moins facilement accessibles aux animaux suivant les zones, les premiers sont constitués des fanes d'arachide et de niébé, des pailles et sons de riz, de mil, de sorgho et de maïs. Les seconds sont constitués de graines de coton, de tourteaux d'arachide et de coton, de la mélasse. Dans les élevages urbains et périurbains, le recours est en plus fait aux déchets ménagers comme la drêche de bière locale (bili-bili), les sons de mil et les produits divers pour l'alimentation de la volaille, du porc et des petits ruminants. Si les produits agricoles et agro-industriels sont variés et disponibles, leur accessibilité reste cependant limitée en dépit de leur importance dans l'affouragement et l'amélioration de la productivité du bétail.

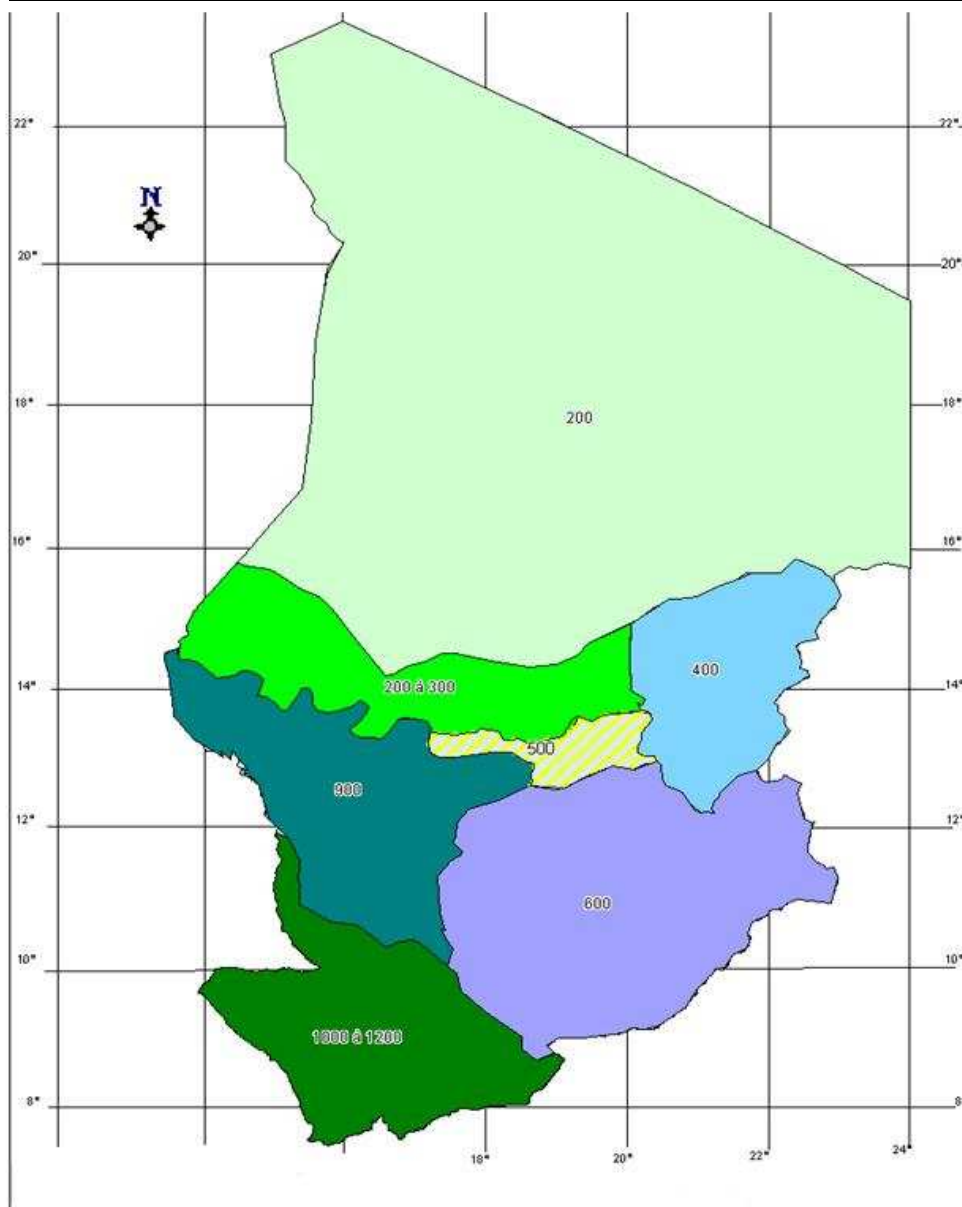
Dans certaines régions du pays, les fourrages sont tellement rares que les résidus de récoltes font l'objet d'échanges monétarisés. L'accès à ces résidus de récoltes se traduit par un contrat de fumure entre l'agriculteur et le pasteur autorisant des mouvements d'animaux sur les champs après récolte<sup>3</sup>. Ce qui entraîne une véritable dynamique d'intégration agriculture-élevage.

---

<sup>2</sup> Toutain et al., 2000. *Op cit.*

<sup>3</sup> Réounodji F., 2003. *Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud ouest du Tchad. Vers une intégration agriculture-élevage.*

**Carte 2 : Zonage des ressources fourragères (kgMs/ha)**



### **2.3. Les ressources en eau**

La recherche de l'eau pour le bétail consacre une part importante du temps et de la main d'œuvre des éleveurs et intervient fortement dans les stratégies de mobilité des pasteurs. L'exploitation des pâturages est donc conditionnée par la disponibilité en eau. Les ressources en eau exploitables, estimées à environ 500 milliards de m<sup>3</sup>, sont constituées des eaux de surface, temporaires ou permanentes, et des eaux souterraines.

En saison des pluies, les éleveurs, notamment ceux qui possèdent de gros troupeaux, abreuvent les animaux à partir des mares temporaires ou semi-permanentes. Lorsque ces ressources sont asséchées et que les cours d'eau permanents sont inaccessibles à cause de la distance, les éleveurs ont recours à l'exploitation des ressources souterraines, à travers des puits et puisards aménagés. Les pâturages des régions sahéliennes sont desservis aussi bien par des puits (traditionnels et modernes) que par des forages alimentés par l'énergie solaire. Mais ces points d'eau sont loin de satisfaire les besoins en eau des éleveurs qui valorisent au mieux ces ressources au moyen de la transhumance.

### **2.4. Les ressources minérales et la pratique de la cure salée**

Les ressources minérales naturelles qu'on exploite par la pratique dite de la « Cure salée » sont constituées du natron et des terres salées de manière générale. Elles sont localisées en zone sahélienne et saharienne, notamment dans le Kanem, le lac Tchad et le Batha, ainsi que dans la région du BET. Ce sont des lieux de passage quasi-obligés des éleveurs transhumants et nomades, une ou deux fois par an. Le bétail y fait une « cure salée » qui est profitable à sa croissance et à sa santé, même si l'apport en sel et en oligo-éléments ne comble pas tous ses besoins en minéraux.

## **III. DIVERSITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION**

Les pratiques d'élevage reposent sur plusieurs systèmes de production, dont les plus importants sont les systèmes pastoraux, les systèmes agropastoraux, les systèmes agricoles et les systèmes urbains et péri urbains.

### **3.1. Les systèmes pastoraux**

Les systèmes pastoraux sont localisés dans les zones arides et semi-arides du pays. Dans ces systèmes, la disponibilité alimentaire commande les mouvements

des troupeaux qui définissent des modes de production nomades ou transhumants. Les espèces utilisées sont des ruminants (bovins, ovins, caprins et camélins). La mobilité qui est à la base de ces systèmes permet de tirer le meilleur parti des conditions de pâtures et de disponibilités en eau, variables selon la région et la saison. La production laitière occupe une place centrale dans la gestion de ces systèmes et permet la subsistance du groupe par l'autoconsommation ou grâce aux échanges.

Le mode de vie des pasteurs est donc fortement dépendant des contraintes de l'élevage. Bien que profondément ancrés dans l'histoire des populations du nord du pays et nourris de traditions, les élevages pastoraux présentent une grande souplesse d'adaptation et ont montré leur capacité d'évolution face aux changements environnementaux ou sociaux. Deux sous-systèmes caractérisent les systèmes pastoraux, à savoir le système nomade et le système transhumant.

### **3.2. Les systèmes agro-pastoraux**

Près de 18% du cheptel est régi par ces systèmes qui exploitent les résidus agricoles en complément des pâtures naturels. Ces systèmes qui combinent l'agriculture et l'élevage pour l'autoconsommation et pour la vente connaissent une croissance importante, en raison des changements climatiques qui contraignent de nombreux pasteurs à se sédentariser, associant désormais l'agriculture à l'élevage. Ici, l'élevage fournit du fumier, de l'énergie, ainsi qu'une réserve de capital. La diversité des espèces animales (volailles, petits ruminants, bovins) confère une réelle souplesse à ces systèmes.

### **3.3. Les systèmes agricoles**

Ils sont caractéristiques des régions méridionales à vocation agricole. Les systèmes agricoles sont attribués aux agriculteurs sédentaires. Ces derniers ne mènent aucune activité spécifique d'élevage. Ils élèvent parfois 2 à 3 bœufs de culture attelée et des petits ruminants. Mais avec la sédentarisation progressive des transhumants dans le sud du pays, la situation semble avoir beaucoup évolué ces dix dernières années. Par effet de contact, de nombreux agriculteurs capitalisent dans le gros bétail (bovin) et se retrouvent avec des effectifs de l'ordre de 10 à 30 têtes par exploitation.

### **3.4. Les systèmes urbains et péri -urbains**

Le développement des systèmes d'élevage urbains et périurbains relève pour l'essentiel de l'initiative privée pour qui l'élevage représente un investissement sûr et rentable. Ces systèmes concernent essentiellement les élevages de volailles (poulets de chair et pondeuses, canards), les porcs et, dans une moindre mesure, les petits ruminants. Leur existence est dictée par le désir de satisfaire la forte demande en produits animaux des villes tchadiennes qui subissent depuis quelques années une urbanisation rapide.

## **IV. MUTATIONS DES SYSTEMES PASTORAUX ET AGROPASTORAUX**

Les systèmes pastoraux ont subi d'importantes transformations liées à de nombreux facteurs, parmi lesquels les crises climatique, politique et démographique. Ces mutations se traduisent de façon globale par l'évolution des systèmes pastoraux mobiles vers des pratiques agropastorales assorties des dynamiques de sédentarisation des pasteurs, notamment dans les zones agricoles. Les effets conjugués de ces facteurs constituent des entraves à la mobilité et accentuent la vulnérabilité des éleveurs qui sont contraints de développer de nouvelles stratégies de survie.

### **4.1. Les systèmes pastoraux face aux changements climatiques**

Les changements climatiques soulèvent de graves problèmes pour l'agriculture et l'élevage par leurs effets directs sur les productions agropastorales. La baisse des précipitations entraîne à la fois un déficit de production fourragère et un manque d'eau pour l'abreuvement du bétail, en particulier les mares qui occupent une place stratégique dans les sociétés pastorales. Ce phénomène de désertification a rendu les conditions de vie des pasteurs extrêmement précaires. Les régions les plus durement affectées par les effets des changements climatiques sont essentiellement le Kanem, le Batha, le Chari Baguirmi, le Nord du Guéra, l'Ouaddaï et le Biltine qui sont, au Tchad, des zones d'élevage par excellence. La baisse drastique des productivités fourragères et la rareté des points d'eau devenues presque permanentes sont à l'origine de nombreux bouleversements des systèmes pastoraux (perte d'animaux, appauvrissement des ménages, effritement de la solidarité et du tissu social, perte de confiance entre les groupes, conflits...).

Ceux des pasteurs qui s'accrochent à leur mode de vie essaient tant bien que mal de survivre en adoptant diverses stratégies (transhumance de grandes



amplitudes vers le sud du pays, séjours de plus en plus prolongés dans les zones d'accueil, déstockage, contrat de pacage...). La production laitière n'étant pas suffisante pour compenser directement les carences alimentaires ou pour l'échanger contre les céréales, nombreux parmi ces pasteurs sont obligés de vendre leurs animaux pour assurer la survie des ménages.

D'autres au contraire abandonnent progressivement la mobilité et se sédentarisent, s'adonnant à la fois à l'élevage et à l'agriculture. Pour ces derniers, l'association de ces deux activités leur semble largement profitable, à travers l'amélioration de la gestion de la fertilité des sols, la diversification des cultures permettant de faire face aux pénuries alimentaires, la constitution des stocks de fourrage, l'amélioration des performances zootechniques et l'intensification des échanges<sup>4</sup>.

Dans le sud du pays où de nombreux éleveurs ont actuellement trouvé refuge, la situation n'est pas tout à fait salubre, aussi bien pour les éleveurs que pour les agriculteurs, en raison de l'ampleur des pressions sur les ressources naturelles, pressions accentuées ici par des fortes densités humaines. L'extension des exploitations agricoles diminue considérablement l'espace sylvo-pastoral. Faute d'espaces pastoraux suffisamment vastes, la conduite des troupeaux numériquement importants devient difficile à contrôler, ce qui explique l'ampleur des dégâts sur les cultures et les heurts qui en résultent.

Partout, aussi bien dans la zone sahélienne que dans la zone soudanienne, les systèmes pastoraux mobiles sont fragilisés socialement et économiquement par les effets des sécheresses. Face à cette fragilité quasi permanente, le grand défi à relever consiste à améliorer la gestion des ressources naturelles, bases des productions agropastorales, par des stratégies d'adaptation à même d'atténuer les conséquences environnementales.

#### **4.2. Evolution des systèmes pastoraux et agropastoraux**

La conduite des systèmes de production pastorale est traditionnellement caractérisée par la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux. Cette mobilité permet aux éleveurs de valoriser les ressources pastorales en fonction de leurs disponibilités selon les saisons et de bénéficier des facilités d'échanges économiques et sociaux avec les populations sédentaires des milieux d'accueil.

---

<sup>4</sup> Réounodji F., 2003. *Op cit.*

Menés par le passé dans des conditions climatiques relativement favorables et contextes démographiques faibles, le pastoralisme est à la fois un mode de vie et de production qui fait la fierté de nombreuses communautés qui vivent de ce système (arabes, kréda, peuls). Les modes de gestion et d'exploitation des ressources pastorales requièrent souplesse et réciprocité au sein des groupes d'utilisateurs. Les conditions d'accès à ces ressources sont régies par des règles consensuelles fondées sur la complémentarité entre les différents systèmes de production, ce qui garantit l'entente et la cohabitation pacifique entre les groupes d'utilisateurs des ressources naturelles.

Depuis plus de trois décennies maintenant, les systèmes pastoraux sont durement affectés et fragilisés par les sécheresses récurrentes, à l'origine de la dégradation des ressources pastorales. L'impact négatif de ces périodes sèches sur les ressources pastorales a été examiné par de nombreuses études qui confirment une importante perte de productivité pastorale. A la recherche de l'eau et des pâturages, les pasteurs nomades effectuent massivement des déplacements vers des zones plus favorables, où ils peuvent trouver des pâturages et de l'eau. Une grande partie de ces éleveurs a choisi de s'installer définitivement dans de nouveaux parcours, notamment soudaniens, où ils s'appliquent désormais à la diversification des activités. Cette nouvelle forme d'exploitation des ressources est née de la stratégie des pasteurs de limiter les risques face à l'incertitude climatique.

Un des facteurs importants au centre des mutations des systèmes pastoraux est l'accroissement démographique, à l'origine de l'extension des terres agricoles au détriment des espaces dévolus à l'élevage. Là où la vocation agricole semble prédominante comme le sud du pays et les zones humides (rives du lac Tchad et Fitri), la conduite des troupeaux devient de plus en plus contraignante par manque d'espaces disponibles. Un autre phénomène nouveau qui pose de sérieux problèmes à la mobilité pastorale est l'expansion de la culture du sorgho de décrue sur d'anciennes zones pastorales (ex: Salamat, Mayo-Kebbi, Chari Baguirmi). Cette culture de contre saison allonge le calendrier agricole parce que la récolte se fait au mois de février et coïncide avec la période de transhumance. Cette situation explique que bien souvent, les pasteurs se trouvent subitement devant une surprise, surtout dans les zones qu'ils avaient pourtant l'habitude de fréquenter avec leurs troupeaux, mais qui sont malheureusement occupées par les cultures. Dans ce cas, le franchissement de ces zones devient impossible, notamment lorsque des couloirs de passage pour les animaux ne sont pas prévus.

Toutes ces mutations s'opèrent dans un contexte où les législations foncières et pastorales se révèlent caduques et inadaptées aux réalités actuelles laissant libre cours aux différents utilisateurs des ressources naturelles de faire ce qu'ils veulent, s'engageant dans une compétition accrue et prêts à se faire justice eux-mêmes.

### **4.3. De la cohabitation aux rapports conflictuels**

Dans un contexte général caractérisé par la précarité des ressources naturelles, les rapports sociaux d'antan sont mis à mal. Chaque usager cherche à assurer ses intérêts en tirant au mieux profit avant qu'il ne soit trop tard. Il en résulte une compétition accrue entre les différents utilisateurs des ressources communes. La recrudescence de conflits sanglants et meurtriers entre agriculteurs sédentaires et éleveurs transhumants traduit assez bien le malaise foncier qui prévaut aujourd'hui sur l'espace pastoral et demeure l'enjeu le plus important de la gestion des ressources naturelles.

Certaines zones autrefois partagées et gérées d'un commun accord sont devenues hautement conflictuelles du fait de la remise en cause des principes traditionnels de gestion de ces espaces. Eleveurs, agro-éleveurs et agriculteurs vivent aujourd'hui dans un environnement incertain, aussi bien sur le plan juridique et institutionnel que sur le plan climatique. L'accès et le contrôle de l'espace deviennent conflictuels et reposent sur des stratégies d'exclusion et non plus de complémentarité entre les différentes activités. Les enjeux liés à l'occupation de l'espace et la faculté des différentes parties d'accéder à leurs espaces vitaux respectifs expliquent les rapports antagoniques qui caractérisent ces groupes. Bien que l'existence de conflit pour le contrôle des ressources ait toujours existé par le passé, certaines régions du pays vivent actuellement une période où les heurts se multiplient, prenant parfois une allure intercommunautaire.

### **4.4. Les différents modes de règlement des conflits**

En dépit des alliances, de la pratique de confiage des animaux et d'autres échanges qui unissent dans certains milieux les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs garantissant leur bonne cohabitation, les relations entre ces deux communautés restent dans de nombreuses situations tendues et débouchent sur des conflits violents. Au regard de l'absence d'un cadre réglementaire approprié pour gérer ces conflits, de nombreux acteurs entrent dans la danse. Des instances de gestion des conflits entre ces communautés prolifèrent. Les unes et les autres cherchent simplement à tirer profit sur le dos des protagonistes. Lorsqu'un litige

survient autour d'un champ dévasté ou d'un animal blessé, les intéressés optent pour un mode de règlement à l'amiable et ne souhaitent pas porter le problème devant les autorités administratives et militaires qui, au contraire, aggravent le problème.

Plusieurs modes de règlement de conflits existent et les parties en conflit ont toujours un choix à faire entre ces instances. Il y a entre autres :

- Le mode de règlement par consensus entre les deux parties ;
- Le mode de règlement par les chefs traditionnels (village, ferrique, canton)
- Le mode de règlement par les autorités administratives ou par la brigade de gendarmerie ;
- Le mode de règlement par la justice ;
- Le mode de règlement par les comités d'entente et de dialogue mis en place.

De toutes ces instances, seuls les chefs traditionnels et les comités de concertation, légitimement représentés, semblent avoir géré les conflits en toute impartialité et semblent les plus crédibles. La voie juridique semble la plus longue et la plus fastidieuse à laquelle les parties en conflit ont très rarement recours.

## **V. CADRES POLITIQUES ET STRATEGIQUES NATIONALES ET SOUS REGIONALES**

### **5.1. Les options politiques nationales et sous régionales**

#### **5.1.1) Les orientations politiques nationales**

La politique générale de développement économique et social a été définie en 1990 dans un document intitulé « Plan d'orientation à l'horizon 2000 ». Les axes majeurs de cette politique gouvernementale sont : (i) assurer la promotion de la population pour lui permettre de maîtriser les changements socio-économiques et technologiques, (ii) augmenter la production en modernisant les structures afin de favoriser la croissance économique, (iii) restaurer les équilibres économiques et financiers afin de maintenir une croissance saine. Le Plan d'orientation prévoit que le Gouvernement accordera une attention particulière à la sécurité alimentaire en prenant des mesures appropriées au niveau de la production, du stockage, du transport et de la commercialisation des produits alimentaires.

C'est en 1999 que la stratégie du secteur rural a été précisée lors de la Consultation sectorielle sur le développement rural. L'objectif central de la politique du secteur est d'améliorer les conditions de vie de la population et l'emploi. Tout en confirmant les grandes orientations de la Consultation sectorielle de 1993, cette dernière stratégie a retenu six axes prioritaires de développement rural qui sont : (i) accroissement de la production, (ii) émergence des filières compétitives, (iii) gestion et valorisation des ressources naturelles, (iv) promotion du monde rural, (v) amélioration de l'efficacité des interventions publiques, (vi) renforcement des infrastructures rurales de base. Pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie, les autorités gouvernementales, en liaison avec les partenaires financiers, ont identifié et mis en place au cours de la même période un Plan d'intervention pour le développement rural (PIDR). Le PIDR se veut un instrument fédérateur et un cadre cohérent de coordination des interventions, dotés de flexibilité permettant des actions complémentaires, non dupliquées et ne rentrant pas en compétition entre elles. Son objectif principal est « l'accroissement durable du volume de production dans un environnement préservé et le renforcement des capacités du secteur rural ». Deux programmes de développement majeurs sont issus du PIDR, à savoir le Programme de développement local (PRODEL) et le Programme de renforcement des capacités sectorielles.

Ces orientations stratégiques sont reprises dans la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP) qui a été validée et approuvée, dans sa deuxième version, en mars 2008. Cette stratégie qui constitue désormais le cadre global d'intervention de la politique du gouvernement en matière de développement pour les quinze années à venir a pour objectif de: « réduire de moitié l'incidence de l'extrême pauvreté sur la base d'une économie post-pétrolière forte, diversifiée, compétitive, basée essentiellement sur le secteur agricole ». Elle est articulée autour de cinq principaux axes: (i) promouvoir la bonne gouvernance; (ii) créer un environnement favorable à une croissance forte et diversifiée; (iii) exploiter les potentiels du développement rural (iv) développer les infrastructures ; (v) valoriser les ressources humaines. Plus spécifiquement dans le secteur rural, la SNRP vise le développement des infrastructures de base et l'accroissement durable de la production rurale; le renforcement du cadre réglementaire et des capacités de gestion des ressources naturelles en impliquant davantage les populations rurales. Il s'agit de prendre en compte, dans leur globalité, les problèmes environnementaux sous forme de programmes intégrés, non seulement en termes de gestion des ressources naturelles, mais aussi comme déterminant de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie des populations.

En rapport avec le secteur de l'eau, le Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA), adopté en décembre 2002 par le Haut comité national pour l'environnement (HCNE), a défini les priorités pour valoriser durablement les ressources en eau du pays en adéquation avec les objectifs de développement du Millénaire (ODM). En hydraulique agricole, il s'agit de renforcer les capacités dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des grands périmètres irrigués, l'aménagement des périmètres privés et la réhabilitation des périmètres existants, en accordant la priorité à la formation et à l'organisation des paysans. Au niveau de l'hydraulique pastorale, les priorités nationales portent sur l'amélioration des connaissances de base, notamment en ce qui concerne les effectifs du cheptel et les capacités de charges fourragères, ainsi que la planification et programmation des ouvrages de l'hydraulique pastorale.

En 2005, le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) a été formulé. Il vise à vaincre la famine et atteindre la sécurité alimentaire d'ici 2015. Ce programme est fondé sur l'ensemble des orientations politiques et stratégiques du secteur rural élaborées par le gouvernement, et constitue la traduction de la Stratégie Nationale de la Pauvreté (SNRP). Les objectifs spécifiques du PNSA sont :

- (i) accroître la production végétale, animale et halieutique par l'introduction de nouvelles technologies (production, transformation, conservation, introduction de nouvelles variétés, distribution des intrants, maîtrise des facteurs de productions);
- (ii) mettre en place et renforcer le dispositif de suivi, d'alerte et de réaction rapide;
- (iii) accroître quantitativement et qualitativement, et rendre régulièrement disponible les denrées alimentaires (animales, végétales et halieutiques) ;
- (iv) améliorer les revenus monétaires des ruraux, surtout ceux des femmes (productions les plus adaptées, diversification, régularité des recettes);
- (v) améliorer la commercialisation et la transformation des productions (végétales, animales, halieutiques);
- (vi) favoriser la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles par l'adoption de nouvelles techniques;
- (vii) renforcer les capacités des producteurs et de leurs structures d'appui.

Parmi les initiatives entreprises dans le cadre de la promotion de l'élevage, l'on doit retenir la Réflexion prospective menée en 1998 par le Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales. Ce cadre de réflexion a défini des orientations politiques cohérentes en vue de promouvoir le développement du sous-secteur de l'élevage au Tchad. Celles-ci s'organisent autour de cinq objectifs majeurs qui permettraient de relever les défis du développement de l'élevage : (i) augmenter durablement la production ; (ii) améliorer le niveau et la qualité de vie des éleveurs ; (iii) poursuivre le désengagement de l'Etat des activités de production ;

(iv) renforcer les capacités publiques et non publiques ; (v) contribuer à la lutte contre la désertification et à la préservation de l'environnement.

Ces orientations stratégiques sont mieux précisées dans le Plan national de développement de l'Elevage (PNDE) qui est une politique importante du sous secteur de l'élevage élaboré par le gouvernement et validé en 2008. La définition de cette dernière stratégie tient compte des acquis et limites des politiques antérieures et s'inscrit dans une perspective globale de réduction de la pauvreté au Tchad. Son objectif global est d'augmenter durablement la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du sous secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Il ressort de l'analyse de ces différentes orientations stratégiques que la valorisation des ressources naturelles comme base de productions agropastorales a été largement pris en compte dans les objectifs prioritaires.

### **5.1.2) Les organisations politiques et techniques sous-régionales**

Plusieurs organisations sous-régionales opèrent dans différents domaines de développement rural au Tchad. Un des objectifs majeurs de leurs programmes d'intervention est la gestion durable de l'environnement dans un contexte climatique changeant. Il s'agit entre autres de :

- La Commission du Bétail, Viande et Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA)
- Le Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS)
- Le Centre Régional AGRHYMET
- L'Autorité du Bassin du Niger (ABN)
- La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)
- La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) sur la Sécurité Alimentaire ;
- Le Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

Par rapport aux changements climatiques, le pays a signé et ratifié des instruments juridiques liés à la gouvernance du climat (Convention sur les changements climatiques, Convention de lutte contre la désertification, Convention sur la Biodiversité). Cela s'est traduit par la mise en place d'un cadre institutionnel interministériel (Haut comité national pour l'environnement) chargé de mener des activités liées à la gestion de l'environnement et aux changements climatiques. Le pays intègre également plusieurs institutions

internationales (PNUE, FEM, OMM) et sous-régionales précitées, avec lesquelles il travaille depuis quelques années. L'objectif commun est de stabiliser, d'atténuer, voire mettre fin au processus de dérèglement du système climatique afin de d'assurer la gestion durable des ressources naturelles. Dans le domaine de l'élevage, de nombreuses actions intégrées sont menées sous l'égide de la CBLT et de la CEBEVIRHA. Cette dernière est chargée d'harmoniser les politiques et stratégies en matière du développement de l'élevage en Afrique centrale.

## **5.2. Le cadre institutionnel**

### **5.2.1) Les Ministères et Directions techniques concernés**

La conduite des systèmes pastoraux et agropastoraux implique l'exploitation des ressources naturelles renouvelables, lesquelles intègrent les ressources pastorales. Les problématiques liées à l'exploitation de ces ressources concernent donc plusieurs acteurs politiques et institutionnels qu'il convient de citer :

- **Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;**
  - *Direction des forêts et de la protection de l'environnement*
  - *Direction de la conservation de la faune et des aires protégées*
  
- **Le Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales ;**
  - *Direction de l'hydraulique pastorale et de la sécurisation des systèmes pastoraux*
  - *Direction de l'organisation pastorale et de la formation des éleveurs*
  - *Direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche vétérinaire et zootechnique*
  - *Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique*
  
- **Le Ministère de l'Agriculture et de l'irrigation ;**
  - *La Direction de la production agricole,*
  - *La Direction de la Protection des végétaux et du Conditionnement,*
  - *La Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers,*
  - *Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement*
  
- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire ;**
  - *Direction de l'aménagement du territoire et du développement régional*
  
- **Le Ministère Délégué chargé de la Décentralisation ;**
  - *Direction de l'organisation des collectivités décentralisées*



- **Le Ministère de l'Eau et des ressources halieutiques**
  - *Direction de l'hydraulique villageoise et pastorale*
  - *Direction des ressources en eau et de la météorologie*
  - *Direction de la pêche et aquaculture*

### **5.2.2) Les organisations professionnelles des producteurs**

Dans le domaine de l'élevage, les groupements sont ceux d'intérêt pastoral (GIP) et de défense sanitaire (GDS). Le secteur associatif est régi de façon globale par l'Ordonnance N°025/PR/92 et formalisé par le décret d'application N°066/PR/MET/94 du 1<sup>er</sup> avril 1994 qui consacre la mise en place d'un Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif (CONAMAC). La formalisation de ce cadre associatif a vu l'émergence de plusieurs associations et organisations professionnelles d'élevage, dont les plus importantes sont listées comme suit :

- Groupements d'intérêt pastoral (GIP)
- Groupements de défense sanitaire (GDS)
- Union des Vétérinaires privés du Tchad (UPVT)
- Coopérative des professionnels pour le développement de l'élevage (CPDE)
- Association des éleveurs nomades (AEN)
- Association des jeunes nomades du Tchad (AJN)
- Association pour le Développement de l'Elevage de Massakory (ADEM)
- Association des commerçants du bétail du Tchad (ACB)
- Association des bouchers tchadiens
- Coopérative des exportateurs de cuirs et peaux

### **5.2.3) Les organisations non gouvernementales**

Les ONG jouent un rôle tout aussi important en faveur du sous-secteur de l'élevage au Tchad. Ils complètent les interventions des services publics et apportent un appui aux producteurs dans plusieurs domaines, notamment la gestion des ressources pastorales. On peut les classer en deux groupes :

1. Les ONG internationales liées par une convention à l'Etat tchadien : INADES-FORMATION, WORLD-VISION, OXFAM, AFDI, SAILD, APICA, AFRICARE, CARE-TCHAD, ADRA, EIRENE, DED...
2. Les ONG locales de droit tchadien : ACORD, ACRA, ALTA-AWOUN, ASSAILD, DARNA, SECADEV, BELACD, AMECET, etc.

Ces ONG sont regroupées au sein d'un organe de Liaison créé en 1986 appelé « CILONG ». Son objectif est de renforcer la concertation entre les ONG, les services administratifs, les organisations bi ou multilatérales et l'ensemble des organisations de la société civile. Certaines parmi ces ONG mènent des actions remarquables en matière de la gestion concertée des ressources pastorales et de la prévention des conflits entre usagers de ces ressources (ACRA, EIRENE). D'autres se spécialisent dans l'appui à la formation et à l'organisation des éleveurs (SECADEV, AFRICARE, DARNA...), ainsi que dans la création des services sociaux en faveur des éleveurs (OXFAM, WORLD-VISION, CARE-TCHAD...).

#### 5.2.4) Les programmes et projets en lien avec l'élevage

Plusieurs programmes et projets ont été exécutés ou sont en voie d'exécution dans le cadre de la préservation des écosystèmes pastoraux et agropastoraux, de la lutte contre la désertification, de la sensibilisation et de la tentative d'implication des populations dans les stratégies de gestion rationnelle des ressources naturelles. Parmi ces projets, quelques uns ont un lien avec le développement de l'élevage pastoral<sup>5</sup>.

##### *Programmes/projets antérieurs et actuels*

Projets	Période	Bailleurs	Echelle d'intervention	Coût
PNE	1988-1999	BM/Pays-Bas	Nationale	50 Mds FCFA
PACE	1999-2006	EU	Nationale	3,18 Mds FCFA
PSAP	1997-2002	BM	Nationale	40 Mds FCFA
PASEP	2004-2009	BAD/OPEP	Nationale	24,96 Mds FCFA
ASETO	1995-1999	SCAC	Régionale	1,5 Mds FCFA
Almy Bahaïm	1995-2007	AFD	Régionale	5,24 Mds FCFA
PSSP	2000-2005	SCAC	Régionale	1,5 Mds FCFA
PIEFSE	2001-2005	FFEM	Locale	?
Almy Al Afia	2005-2008	AFD	Régionale	12,19 Mds FCFA
PSAOP	2004-2008	BM	Nationale	14,77 Mds FCFA
PROADEL	2005-2008	BM	Nationale/Loca	27,00 Mds FCFA
CURESS	1989-2009	UE	Locale	
PLN	2001-2004	SCAC	Locale	1,50 Mds FCFA
PDRPL	2001-2006	BAD/FIDA	Régionale/local	18,50 Mds FCFA
PSANG II	2002-2008	FIDA	Régionale	12,12 mds FCFA
PSSA	2000-2005	FAO/BID/Lib.	Locale	8,19 Mds FCFA
PDIS	1998-2003	BID/BADEA	Régionale	10,3 Mds FCFA
PNSA	2007-2012	BAD/FAO	Nationale	103,1 Mds FCFA
PRODALKA	2003-2006	GTZ	Régionale	6,32 Mds FCFA
PVERS	1999-2010	FIDA	Régionale	11,43 Mds FCFA

<sup>5</sup> Réounodji F., 2008. Etat des lieux de l'élevage et des industries animales au Tchad. FAO/Ministère de l'Elevage et des ressources animales.

PRODALBO	2003-2006	GTZ	Régionale	5,52 Mds FCFA
SIPSA	2005-2007	LEAD/FAO	Nationale	0,36 Mds FCFA
PRODER_B	2003-2008	FIDA	Régionale	12 Mds FCFA
PHPK	1999-2003	AFD	Régionale	4,50 Mds FCFA
PGRN	2005-2010	BID/BADEA	Nationale	15,75 Mds FCFA

A l'issue de la présentation de ce tableau non exhaustif, il convient de décrire quelques projets récents ou en cours d'exécution.

- Le **Projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP)** : Financé par la France à hauteur de 1,5 milliard de FCFA, le PSSP intervient au départ dans les domaines suivants (i) appui au laboratoire vétérinaire; (ii) amélioration de la gestion des ressources pastorales en vue de réduire les conflits; (iii) structuration professionnelle des éleveurs autour des fonctions d'approvisionnement et de commercialisation; (iv) amélioration des services aux éleveurs en matière de santé animale, de formation et d'information; (v) appui à la filière cameline. Le projet est orienté en premier lieu vers les éleveurs qui évoluent dans les systèmes d'élevage vulnérables afin de contribuer à la consolidation d'un environnement plus favorable à la dimension pastorale de leur activité. Les associations d'éleveurs sont directement partenaires au niveau du projet. La seconde phase du projet, qui a démarré en 2003, s'est particulièrement intéressée à la capitalisation des expériences de gestion concertée des ressources pastorales<sup>6</sup>.

- Le **Projet d'appui au système de l'élevage pastoral (PASEP)** : Financé par la BAD, le FAD et l'OPEP pour un montant de 14,7 milliards de FCFA, le PASEP a pour objectif: (i) la promotion de la professionnalisation des acteurs; (ii) l'appui à la production, transformation et commercialisation des produits de l'élevage; (iii) le renforcement des capacités des services publics. En vue d'améliorer les conditions d'accès aux ressources pastorales et de sécuriser le système, le projet a prévu plusieurs réalisations, à savoir la matérialisation des couloirs de transhumance et des pistes de convoi, la réalisation des ouvrages de passage sur les cours d'eau, la construction et réhabilitation de puits, la création des périmètres pastoraux.

- Le **Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN)** : Il est financé par la BAD et a pour objectif de sécuriser et d'améliorer les revenus et de préserver les ressources naturelles dans la zone soudanienne en intervenant notamment en matière de conseil et d'appui à la production agricole, d'infrastructures rurales et de mesures environnementales (plans locaux de développement et gestion des

<sup>6</sup> Héralut D et al. 2003. Evaluation et réorientation du projet de sécurisation des systèmes pastoraux (PSSP). IRAM/Ministère de l'Elevage, Juin 2003.

ressources naturelles). Le projet est organisé autour de trois composantes : le renforcement de capacités institutionnelles, l'amélioration de la productivité des ressources naturelles, la gestion du projet.

- Le **Projet de sécurité alimentaire au nord-Guéra (PSANG)**, dont la première phase a démarré en 1993, a pour objectif de promouvoir l'organisation rurale du nord-Guéra afin que les bénéficiaires puissent durablement améliorer leur bien-être, leur sécurité alimentaire, leur état nutritionnel et prendre en charge la gestion de leur développement. Il s'articule autour de trois composantes: (i) la promotion du monde rural et de son organisation; (ii) la mise en place de fonds de développement rural pour appuyer la sécurité alimentaire et la construction d'infrastructures rurales; (iii) le développement des services financiers décentralisés.

- Le **Projet de développement rural du département de (PDRDB)**, s'inscrit dans le cadre du PIDR. Il a pour objectif la contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural, en particulier par l'amélioration des revenus des ménages ruraux et le renforcement des services de base à travers: (i) l'aménagement de 10 bassins versants dans la zone du projet (1 000 km<sup>2</sup>); (ii) le développement agricole et l'animation rurale; (iii) le développement des infrastructures sociocommunautaires de base. Dans le domaine spécifique de l'aménagement des ressources pastorales, le projet a prévu la réalisation de 15 puits pastoraux, de 50 km de couloirs de passage du bétail et l'installation de 500 ha d'arbustes fourragers.

- Le **Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)**: Démarré en 2000, le PSSA intervient sur sept sites répartis dans les zones soudanienne et sahélienne. L'objectif général du programme est de réduire de 50% le nombre de personnes mal nourries d'ici l'horizon 2015 en augmentant rapidement et durablement la production des denrées alimentaires de base. Il s'appuie sur quatre composantes principales: (i) la maîtrise de l'eau dans les systèmes irrigués; (ii) l'introduction accélérée de techniques améliorées disponibles; (iii) la diversification des sources de revenus des populations rurales; (iv) le renforcement des structures décentralisées et des capacités d'appui aux paysans.

- Le **Projet d'appui au programme de développement local (PROADEL)**: Appuyé par la BM et l'AFD et doté d'un budget de l'ordre de 46 millions de dollars EU sur 12 ans, le PROADEL s'articule autour de trois axes: (i) l'appui aux projets de développement local; (ii) le renforcement des capacités des communautés rurales; (iii) l'appui au processus de décentralisation. Il vise à réduire la pauvreté

et à promouvoir un développement durable en milieu rural en intensifiant, d'une part, la participation des communautés locales et des autorités administratives décentralisées et d'autre part, en améliorant l'accès aux services de base et aux possibilités d'activité économique au niveau local.

- Le **Programme de développement rural décentralisé du Mayo Dallah, du Lac Léré et de la Kabbia (PRODALKA)** : Bénéficiant d'un concours financier allemand de 6,2 milliards de FCFA pour une première phase de 3 ans, le PRODALKA couvre les départements de la Kabbia, du Mayo Dallah et du Lac Léré et comporte cinq composantes: (i) coordination du secteur du développement rural; (ii) financement décentralisé des investissements et du développement rural; (iii) décentralisation et planification locale; (iv) mise au point et diffusion de pratiques d'agriculture durable; (v) gestion des ressources naturelles communes.

Le programme vise à ce que les populations, leurs organisations, les collectivités territoriales décentralisées et les prestataires de service s'investissent pleinement et efficacement dans le développement socio-économique de la zone d'intervention à travers l'amélioration des infrastructures rurales et la préservation de la biodiversité.

- Le **Programme de développement rural décentralisé d'Assoungba, Biltine et Ouara (PRODABO)** : Poursuivant les mêmes objectifs que le précédent, le PRODABO couvre, quant à lui, les départements d'Assoungba, de Biltine et d'Ouara, et comporte aussi cinq composantes: (i) fonds de développement décentralisé (FDD); (ii) gestion des ressources naturelles et coordination du secteur du développement rural; (iii) appui au processus de la décentralisation; (iv) appui à la planification du développement; (v) appui à la gestion des infrastructures.

- Le **Projet d'appui aux services agricoles et organisation de producteurs (PSAOP)** : Appuyé par la Banque mondiale, d'un montant de l'ordre de 24,6 millions de dollars EU sur quatre ans, le PASOP prend en compte, dans le cadre du PIDR, l'appui institutionnel aux départements ministériels, l'appui aux organisations professionnelles et au secteur privé, l'appui aux services du secteur rural. Il vise comme objectif principal l'accroissement de la productivité agricole et le revenu rural en préservant les ressources naturelles.

Pour conclure sur ce point, il convient de noter que parmi les projets de développement rural réalisés au Tchad de 1980 à nos jours, très peu concernent directement le sous-secteur de l'élevage. Nombreux parmi ceux-ci visent

l'amélioration de l'environnement global de l'élevage tchadien, notamment la santé animale et la structuration des éleveurs. Un certain nombre d'entre eux ont contribué efficacement à l'amélioration des systèmes de production, à travers la réduction des contraintes sanitaires (peste bovine), l'aménagement des points d'eau et l'organisation de la gestion des pâturages, la formation et la structuration des producteurs. Pourtant, le pays a pendant ce temps consacré d'importants investissements dans les sous-secteurs agricoles et de l'environnement, mais les résultats n'ont jusque là pas permis d'assurer la sécurité alimentaire et de protéger l'environnement.

Pour l'élevage, notons qu'en dépit des efforts réalisés pour résorber un certain nombre de contraintes de développement du sous secteur, le bilan de la mise en œuvre des projets d'élevage est mitigé, et le constat actuel révèle que beaucoup reste à faire. Par exemple, la plupart de ces projets se préoccupent très peu de la gestion des ressources pastorales, hormis les programmes d'hydraulique menés récemment par l'AFD. Pourtant les conflits liés à l'utilisation de ces ressources se multiplient, tant entre éleveurs sédentaires et transhumants qu'entre éleveurs et agriculteurs.

### **5.3. Revue des cadres réglementaires et législatifs**

Les principaux textes réglementaires et législatifs régissant l'aménagement et la gestion des ressources naturelles de façon générale sont : (i) les lois N°23, 24 et 25 du 27 juillet 1967 qui traitent de la problématique foncière; (ii) la loi N°4 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme sur le territoire de la République du Tchad ; (iii) la loi N°16/1999 portant Code de l'eau et (iv) la loi N°14 du 17 août 1998 sur l'environnement.

En dehors du Code de l'eau et de la Loi sur l'environnement qui sont récents et d'actualité, les autres continuent à évoluer dans un environnement juridique dépassé. Bien que certaines dispositions prévues dans ces textes semblent inadaptées au contexte actuel de gestion des ressources foncières, et que leur application pose très souvent des problèmes, l'ensemble des textes est toujours en vigueur.

Les dispositions essentielles prévues dans la loi n°4 de 1959 portent sur la circulation et le stationnement des « nomades », leur recensement, les itinéraires et la périodicité du « nomadisme », l'obligation pour les pasteurs « nomades » de se munir d'un laissez-passer. Quant aux textes relatifs au foncier, les points

importants concernent la définition du domaine national et les modalités de sa gestion fondées sur le concept de mise en valeur.

La philosophie sous-jacente semble empreinte d'un besoin de contrôler. Vis-à-vis de la mobilité pastorale, ces textes sont jugés contraignants et rigides par de nombreux acteurs car ne permettant pas aux pasteurs d'exploiter librement les ressources pastorales réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces textes visent à contenir et à contrôler les mouvements des groupes pastoraux. De la même façon, dans les lois de 1967 relatives au foncier, au demeurant difficilement applicables en milieu pastoral, les droits sur la terre ne sont véritablement reconnus qu'aux producteurs agricoles. Seuls les aménagements forestiers et les activités agricoles sont susceptibles de matérialiser une mise en valeur et donc de conférer des droits. A l'inverse, le passage du troupeau ne confère aucun droit réel, bien que le bétail contribue très activement à l'économie nationale.

L'absence de règles d'usage claires et partagées par tous favorise l'émergence de conflits fonciers, source d'une instabilité sociale quasi-permanente. Les tensions sociales actuelles semblent être tout aussi bien imputables à l'absence de concertation et l'inadéquation des dispositifs juridiques qu'aux crises climatiques et démographiques.

Le contexte environnemental et socio-économique actuel impose donc une urgente nécessité d'élaborer de nouveaux textes de lois ou de réactualiser ceux qui ont fait leur preuve jusque là, mais qui sont caducs pour la plupart.

## **VI. ANALYSE DES INITIATIVES OU EXPERIENCES EXISTANTES**

### **6.1. La gestion décentralisée des ressources naturelles**

L'expérience a été menée dans la zone soudanienne par le projet de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles. Ce fut un programme de coopération technique allemande (GTZ) ayant pour objectif général la préservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions d'exploitation et de gestion de ces ressources.

La démarche du projet est participative, impliquant les populations locales aux différentes phases de la mise en œuvre des actions. Le but était d'amener les populations à prendre elles-mêmes des décisions consensuelles concernant la gestion de leurs ressources, à travers des organes d'orientation et de décision

appelés «Instances Locales d’Orientation et de Décisions (ILOD) ». Les ILOD sont des organes locaux intercommunautaires ayant pour objectif principal l’élaboration d’une charte de gestion, confirmant ou redéfinissant les règles de gestion et d’usage et précisant les modalités de contrôle, de sanction et de médiation. Un des enjeux de cette démarche est de promouvoir des systèmes de décision impliquant une large représentation des différents groupes d’intérêts (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs). Il s’agit de faciliter des prises de décision consensuelle qui rassemblent des acteurs aux logiques souvent potentiellement conflictuelles, en particulier les agriculteurs et les éleveurs transhumants.

La démarche du projet est un processus qui s’inscrit sur le long terme. Mais elle semble avoir fait “tache d’huile”, puisque quelques villages auraient spontanément mis en œuvre certaines actions programmées. En outre, un rapprochement entre services techniques de l’Etat, chefferie locale et organisations socio-professionnelles, s’est opéré grâce à la mise en place de ces instances. Mais l’impact le plus important qu’il convient de souligner dans un contexte rural assez diversifié est le rapprochement des communautés rurales, ce qui favorise davantage une bonne cohésion sociale.

Au-delà des organisations internes, la prise en compte de l’épineuse question de la transhumance représente un des acquis sociaux les plus impressionnants, puisqu’elle a pour effet de limiter le conflit entre agriculteurs et éleveurs. Les décisions appliquées dans le cadre des instances locales en matière d’accès et d’utilisation des pâturages semblent être respectées par les éleveurs transhumants. Les aires de pâturages, ainsi que les couloirs de transhumance, ont été délimitées et formellement respectées par les parties en présence. Certains pâturages sont réservés en priorité aux éleveurs transhumants, ce qui a pour effet de ménager les susceptibilités entre autochtones, dont la plupart possède des animaux, et transhumants. Le projet a prouvé qu’il est possible pour certaines communautés de prendre en charge la gestion de certains écosystèmes (réserve de faune de Binder-Léré, ressources halieutique du Lac Léré, forêt classée de Yamba-Berthé). Le projet PRODALKA s’appuie d’ailleurs sur les acquis en créant des structures supra villageoises capables de mettre en œuvre des systèmes de suivi et de contrôle des ressources naturelles (faune, pêche, forêt, pâturage).

## **6.2. La gestion holistique des pâturages**

L’aménagement des périmètres pastoraux suivant l’approche holistique de gestion des ressources a été expérimenté au Tchad depuis 1994 par la Direction de l’organisation pastorale (DOP) dans le cadre du Projet pilote pastoral (PPP)



financé par la Banque Mondiale. Le projet a développé dans trois sites pilotes (Fadjé, Djékiné, Dourbali) une approche globale de gestion des ressources pastorales impliquant les sédentaires et les transhumants à l'échelle des terroirs villageois<sup>7</sup>.

Cette approche vise à restaurer la communauté d'intérêts entre les usagers, à les organiser et à les responsabiliser dans la gestion concertée des ressources pastorales. Elle privilégie la sensibilisation, l'animation et le suivi des ressources. L'implication des auxiliaires d'environnement et des autorités locales est aussi forte et permet de faire respecter les règles de gestion concertée des pâturages et des points d'eau conformément au cahier des charges établi (ordre de passage des animaux dans les parcelles, rythme des rotations, durée, période, etc.).

L'expérience a été largement vulgarisée dans le cadre du Projet des services agricoles et pastoraux (PSAP<sup>8</sup>), les résultats de l'expérimentation ayant été jugés pertinents et bénéfiques aux producteurs. Certaines ONG (ACRA<sup>9</sup> en particulier) l'ont adoptée. De nombreux auteurs confirment que cette approche a permis d'impliquer tous les usagers des ressources agropastorales et d'aboutir à des solutions consensuelles concernant la gestion rationnelle de ces ressources. Les enseignements méthodologiques tirés de cette expérience servent actuellement au Projet d'appui au système d'élevage (PASEP) qui tente de mettre en œuvre un volet consacré à la gestion holistique des pâturages, avec un objectif de créer 100 périmètres pastoraux<sup>10</sup>.

Si l'approche PPP semble largement bénéfique aux agro-éleveurs et agriculteurs sédentaires, elle est jugée contraignante par les transhumants, même si ces derniers ont l'avantage de trouver de l'eau et de l'herbe pendant la période la plus difficile de l'année. Comme toutes actions de développement rural, la finalité de la gestion des périmètres pilotes pastoraux est largement profitable aux sédentaires parce que la démarche du projet s'inspire de l'approche classique "gestion de terroir". La délimitation de l'espace et la réalisation de certaines infrastructures (notamment puits), gérées par les groupements villageois, suppose un contrôle de l'espace et des ressources, lequel conduirait à la longue à une exclusion des éleveurs.

---

<sup>7</sup> Toutain B., Oussouby T., Réounodji F., 2000. Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad. SCAC/Ministère de l'Elevage

<sup>8</sup> Projet des services agricoles et pastoraux

<sup>9</sup> Association pour la coopération rurale en Afrique

<sup>10</sup> Cf document de projet PASEP

### **6.3. La restauration des parcours dégradés**

Cette expérience a été testée à titre expérimental entre 1990 et 1994 par le Programme ADER/6<sup>ème</sup> FED dans quelques sites pilotes, mais les résultats sont se sont avérés peu concluants. Bien d'autres projets d'élevage l'ont aussi expérimenté par le passé, mais en l'absence de référence, il est difficile d'ébaucher une analyse de la démarche avec celle du Volet pastoral du projet ADER<sup>11</sup>.

Mais à travers d'autres expériences conduites en Afrique subsaharienne, on sait que dans le contexte pastoral sahélien, la restauration des parcours dégradés semble irréaliste en raison du coût de production trop élevé et des conditions climatiques difficiles. D'après ces expériences, il est plus difficile de restaurer des parcours dégradés que de prendre des mesures préventives de leur dégradation. Tant qu'on n'agit pas directement sur les causes de dégradation, la restauration ne peut être durable.

Pourtant, de nombreuses études d'impact des changements climatiques ont démontré que la restauration des terres dégradées peut accroître le stockage du carbone dans le sol et le rendement des cultures, tout en contribuant à la conservation de la biodiversité agricole, notamment la biodiversité des sols. Mais tout cela nécessite des capacités techniques et financières importantes en amont.

### **6.4. L'expérimentation technique de l'alimentation**

Les expériences dans ce domaine sont limitées dans le temps et localisées dans l'espace. Elles sont l'œuvre de certains projets de développement rural (PSAP, Coopération suisse, ADER/6<sup>ème</sup> FED, etc), mais aussi des initiatives locales. Les actions portent essentiellement sur les cultures fourragères et sur la valorisation des résidus des récoltes et du fourrage naturel (coupe du foin, ramassage des résidus et stockage). Les fourrages ainsi stockées sont destinées à la complémentation alimentaire des animaux pendant la soudure fourragère, ce qui permet aux animaux de limiter la mobilisation des réserves corporelles et d'aborder la saison pluvieuse dans de meilleures conditions. Cette même complémentation permet également aux vaches laitières d'augmenter les quantités de lait produites par lactation. Le Programme ADER/6<sup>ème</sup> FED (Volet pastoral) a expérimenté cette action dans certains sites pilotes autour de

---

<sup>11</sup> Guervilly T., Bouba A., 1995. Rapport d'activités du volet Pastoral du Programme ADER/6<sup>ème</sup> FED

N'Djaména, notamment dans les villages d'agro-éleveurs de Farcha Ater et de Dougui Naga, avec pour objectif principal de mettre au point une alimentation qui permette de maintenir la production laitière et un état corporel satisfaisant. Le projet s'est appuyé sur les groupements d'agro-éleveurs qu'il considère comme un dispositif approprié pour la circulation de l'information et pour l'adoption de la technique<sup>12</sup>.

Les résultats de l'expérience ADER ont confirmé qu'en période de soudure fourragère, il est plus intéressant d'augmenter les quantités de fourrages à distribuer aux animaux plutôt que de les épuiser davantage dans les déplacements lorsque les chances de trouver du pâturage sont limitées. Pour un éleveur soucieux de garantir la viabilité de son troupeau, il lui faudra stocker un maximum de résidus de culture de bonne qualité, c'est-à-dire ramassés peu après la récolte et stockés à l'abri du soleil. Ce stock doit lui permettre de compléter prioritairement les animaux en production (femelle et jeunes) suivant une ration minimale journalière de 1 ; 2 puis 3 kg de fourrages pendant les trois derniers mois de saison chaude (avril, mai et juin).

Dans de nombreux villages, cette action a fait tâche d'huile, car les villageois se sont appropriés la technique et la pérennisent, ramassant systématiquement les résidus de récoltes pour les stocker dans des parcs clôturés à l'abri du soleil. Dans d'autres villages, la volonté de valoriser ces ressources fourragères existe, mais les agro-éleveurs sont confrontés au problème de rongeurs, notamment les termites qui détruisent systématiquement le foin stocké. Les éleveurs ne veulent pas prendre de risque de traiter les fourrages stockés avec les produits phytosanitaires, car ils peuvent nuire à la santé du bétail.

Certains projets et organismes conseillent le traitement du fourrage stocké pour en améliorer la qualité, ainsi que la construction des granges adaptées aux conditions climatiques pour le stockage, ce qui nécessite de moyens et des efforts supplémentaires. En dépit des questionnements que pourrait soulever cette expérience, il faudra souligner que les mutations en cours nécessitent d'anticiper sur l'avenir de la transhumance en mettant en œuvre des actions qui leur seront utiles.

Dans le cadre de la prévention des conflits entre usagers (agriculteurs et éleveurs) et de l'intégration agriculture/élevage (gestion de la fertilité, alimentation animale), cette expérience a néanmoins un avantage double : (i) la

---

<sup>12</sup> Guervilly T., Bouba A., Op. cit.

complémentarité entre agriculteur et éleveur souvent développée à travers un contrat de fumure ; (ii) l'établissement d'un cadre de concertation et d'échange d'information permanente sur l'état et la disponibilité des ressources.

## **6.5. La gestion des couloirs de transhumance**

En raison du risque de perturbation et de conflits que représentent les déplacements d'animaux, la délimitation des couloirs ou pistes de transhumance a très tôt retenu l'attention du gouvernement qui l'a pris en compte dans les programmes d'aménagement des espaces pastoraux. Les principes de leur reconnaissance officielle et les modalités de leur utilisation en harmonie avec les espaces agricoles ont fait l'objet des dispositions dans le cadre de la loi portant réglementation de la transhumance au Tchad<sup>13</sup>. Depuis quelques décennies, les transformations du milieu liées aux changements climatiques, à l'essor démographique et au développement des activités agricoles ont conduit à la mise en culture permanente de certains axes de transhumance, objet des tensions qui alimentent fréquemment les rapports entre agriculteurs et pasteurs.

La prise en charge d'une démarche de gestion concertée des ressources pastorales prend désormais en compte la délimitation des couloirs de transhumance, considérée comme un moyen de sécuriser la mobilité pastorale<sup>14</sup>. Les projets pastoraux, les ONG, ainsi que les Associations de la société civile inscrivent cette action dans leurs programmes en appui à l'élevage pastoral.

Ces expériences de délimitation ou du balisage des couloirs, basée sur la concertation entre sédentaires et transhumantes, sont récentes. L'expérience du projet Almy Bahaïm a été très souvent citée comme une référence à cause de l'impact positif des couloirs balisés : diminution sensible des conflits entre sédentaires et transhumants dans la zone d'Abéché. Mais d'autres intervenants comme ACRA appuient également les initiatives locales dans ce domaine. En effet, dans la région de Dourbali, zone d'accueil des transhumants à enjeux fonciers importants, une commission technique sous-préfectorale composée de différentes sensibilités a tenté l'expérience de délimitation des couloirs dans l'optique de limiter et de prévenir les conflits entre les usagers des ressources. Récemment, ACRA est intervenu pour accompagner ce processus en sensibilisant les transhumants. Les parcours de transhumance ont été reconstitués au cours

---

<sup>13</sup> Loi N°04 du 31 octobre 1959 portant réglementation du nomadisme et de la transhumance au Tchad

<sup>14</sup> Avella N., Réounodji F., 2009. La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad. Une analyse comparative. Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasad/Cirad

d'une réunion élargie à tous les acteurs. Les propositions sont élaborées et soumises au Comité technique de délimitation qui est responsable de leur application.

Cependant, de nombreux acteurs se sont interrogés sur la pertinence du balisage des couloirs en termes de gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des conflits. Aussi bien pour les agriculteurs que pour les éleveurs, cette initiative pourrait devenir à la longue contraignante et source de conflit. Déjà, dans la zone sahélienne, la mise en place des balises se heurte parfois des réticences des populations sédentaires qui se sont ouvertement opposées à l'implantation des balises sur les pistes de transhumance. Ce sabotage s'est parfois traduit par la mise en culture des tronçons balisés, la destruction des balises, le refus des sédentaires de collaborer avec le projet Almy Bahaïm.

## **6.6. Les expériences en matière de l'hydraulique pastorale.**

La problématique de l'eau pour le bétail a pendant longtemps préoccupé le pouvoir public. De nombreux projets d'élevage sont intervenus par le passé dans ce secteur, à savoir le PNE, le Programme ADER et le PSAP pour ne citer que ceux-là. L'implantation des puits pastoraux, opérés dans le cadre de ces programmes, ont été faites sur la base des critères purement techniques, ne tenant pas compte de la participation des éleveurs. En plus, les ouvrages réalisés ont eu un ancrage territorial qui exclut les pasteurs mobiles.

L'approche retenue dans le cadre des projets d'hydraulique pastorale mis en œuvre sur financement de l'AFD est construite à partir d'enseignements tirés des expériences antérieures. Ces enseignements ont montré que les premières générations d'interventions en hydraulique pastorale, principalement techniques, ont mis en évidence deux grands types de risques. Il s'agit des risques sociaux et des risques environnementaux qui ont longtemps porté préjudice à l'hydraulique et au pastoralisme sahélien<sup>15</sup>. L'implantation des ouvrages, si elle repose seulement sur des critères hydrauliques et de maillage pour la desserte du pâturage, se révèle très souvent conflictuelle et peut conduire à remettre en question la viabilité des investissements. Du point de vue environnemental, la fixation des troupeaux autour de points d'eau permanents et surtout de ceux à grands débits avec station de pompage provoque une dégradation irréversible des écosystèmes pastoraux.

---

<sup>15</sup> Bonnet B. et al, 2005. Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel. Appui à la gestion locale. Démarches et méthodes. IRAM.

Au regard de ces expériences négatives, les projets d'hydraulique pastorale mis en place progressivement depuis une dizaine d'années ont fortement intégré ces contraintes dans leur approche. C'est ainsi que des innovations importantes tant dans les démarches, que dans les types d'investissements réalisés et les dispositifs d'intervention ont été introduites. Parallèlement, la connaissance des systèmes d'élevage pastoraux s'est améliorée et a mis en lumière les savoir-faire des éleveurs en matière de gestion des troupeaux, de capacités d'adaptation aux aléas. Ont également été démontrées les meilleures performances économiques des troupeaux mobiles comparées à celles des troupeaux sédentaires.

La finalité de ces interventions en hydraulique pastorale s'attache à contribuer à la sécurisation de la mobilité pastorale (Almy Bahaim), à garantir l'approvisionnement en eau des troupeaux et des éleveurs (PHPK-Kanem), à renforcer la sécurisation de l'accès et de la gestion des ressources pastorales (PHPTC Almy Al Afia).

Les démarches mises en œuvre par ces projets tirent leur originalité de plusieurs aspects, à savoir la prise en compte de la dimension gestion des espaces pastoraux et agro-pastoraux, la définition d'une stratégie adaptée à chaque zone particulière, l'analyse et la valorisation des systèmes mobiles, le renforcement des capacités existantes en matière de gestion sociale des ouvrages et de médiation des conflits.

## **6.7. La gestion et la prévention des conflits**

Les expériences de gestion et de prévention des conflits sont récentes au Tchad. Elles se sont développées à la suite de la recrudescence des conflits opposant communautés sédentaires et transhumantes autour de l'utilisation des ressources communes. Ces expériences sont l'œuvre des Organisations non gouvernementales (ACRA, EIRENE) et des Associations de la société civile (ACTT, AMECET, ATNV), mais certains projets de développement rural se sont aussi préoccupés de la question (ALMY BAHAIM, PHPTC).

L'analyse des différentes démarches d'appui a fait ressortir que les formes d'organisation locales les plus adoptées en matière de prévention des conflits sont les organes paritaires ou commissions mixtes, souvent constitués de représentants des sédentaires et des transhumants (Comité mixte, Comité d'Entente, Médiation Eleveurs-Cultivateurs, Commissions Paritaires, Commission

Justice et Paix)<sup>16</sup>. Ces derniers sont soutenus par les projets, les autorités administratives et religieuses locales qui assurent la médiation et l'arbitrage.

Pour le projet Almy Bahaim, la commission mixte, ainsi que les organes paritaires, ont joué un rôle très important, faisant diminuer les conflits entre les différents usagers de la ressource. Dans sa démarche, le projet part d'une hypothèse que prévenir et régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs supposent la connaissance des conditions dans lesquelles évoluent les deux systèmes de production<sup>17</sup>. Cet état de connaissance a permis de comprendre les intérêts des uns et des autres, ainsi que leurs stratégies d'accès aux ressources naturelles. Si les intérêts et les stratégies sont divergents, l'utilisation de la ressource par les acteurs différents passe par la concertation, ce qui justifie la mise en place des organes paritaires permettant d'aménager un espace de dialogue et de négociation entre les différents utilisateurs des ressources.

Bien qu'elle comporte des limites, cette expérience semble offrir un cadre approprié d'arbitrage, de gestion et de prévention des conflits dans les zones où le contrôle des points d'eau et des pâturages qu'ils polarisent constitue un enjeu important. Mais dans la pratique, ces expériences sont entachées des problèmes de représentativité, de légitimité et de qualité de personnes ayant participé au nom des pasteurs.

Une autre expérience remarquable est celle menée par l'AMECET dans la zone méridionale. C'est une organisation de la société civile qui assure depuis 1996 la médiation entre agriculteurs et éleveurs. L'objectif visé est de prévenir les conflits en instaurant un climat de confiance et une dynamique de règlement pacifique des conflits agriculteurs-éleveurs. La démarche s'organise autour de la mise en place des comités d'entente, qui est un cadre de concertation, de dialogue et de négociation, constitués de façon paritaire entre les deux groupes d'intérêt. Ces comités d'entente sont chargés de suivre la mise en application des engagements pris par les parties prenantes. Les activités de l'AMECET s'orientent principalement vers la sensibilisation et la formation des acteurs organisés lors des ateliers locaux. Elle travaille conjointement avec l'Association des chefs traditionnels du Tchad et l'Association Tchad Non-violence à travers un programme dénommé « Médiation entre éleveurs et cultivateurs (MEC) » et avec l'appui d'EIRENE.

---

<sup>16</sup> Pabamé S., 2001. La gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs au sud du Tchad : succès et limites des comités locaux, LRVZ.

<sup>17</sup> Barbara M., 1999. Almy Bahaim: Etude sur la gestion paritaire des points d'eau, version provisoire

## VII. PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES A L'INTERFACE BETAIL-FAUNE-ENVIRONNEMENT

### 7.1. Les aires protégées

Dans sa politique axée sur la conservation des ressources naturelles, le Gouvernement du Tchad indépendant a retenu de nombreux sites classés « aires protégées » à partir des années 1960. Le réseau des aires protégées tchadiennes est constitué principalement de :

- deux (2) Parcs nationaux (Parc National de Zakouma et Parc National de Manda) ;
- sept (7) Réserves de faunes gérées par l'Etat (Binder-Léré, Siniaka-Minia, Aboutelfane, Fada-Archeï, Mandélie, Barh Salamat et Ouadi Rimé) et 2 réserves communautaires (Séna Oura, Boubangida) ;
- dix (10) Réserves forestières (Timbéri, Yamodo, Bégoto, Ngam, Beïnamar, Larmanyé, Yamba-Béreté, Bam, Korbol, Danemadji).

Ces sites constituent d'importants refuges pour la reproduction des espèces animales et végétales, dans un contexte général de dégradation de l'environnement. Les trois catégories d'aires protégées totalisent environ 12 millions d'ha, soit plus de 9% du territoire national.





## 7.2. Les systèmes pastoraux et la gestion des aires protégées

La problématique autour de ces aires protégées soulève la question fondamentale de la difficulté de concilier la survie et les préoccupations environnementales. Les pressions exercées sur les ressources situées à l'intérieur (exploitées frauduleusement) ou en périphérie de ces domaines sont le fait des groupes socio-professionnels différents (éleveurs, agriculteurs, chasseurs, braconniers). Le prélèvement illicite des différentes ressources génèrent des vives tensions entre les usagers eux-mêmes, et entre ces derniers et les agents chargés de la protection. Les pertes en vies humaines sont fréquemment déplorées aussi bien du côté des fraudeurs que de celui des agents de l'Etat. D'une manière générale, autour de la plupart des réserves de l'Etat, un climat de tension et d'hostilité se fait sentir de façon très nette. Les pasteurs sont les plus exposés aux sanctions répressives. Le pâturage dans les aires protégées serait, non seulement à l'origine de la dégradation des écosystèmes et de la perturbation de la quiétude des animaux sauvages, mais aussi la cause de la dégradation de l'habitat. En plus, il semble que le braconnage est l'œuvre de certains éleveurs.

Mais il faut reconnaître que le caractère trop répressif des textes explique en partie le comportement néfaste des populations qui se sentent exclues et dépossédées de leurs ressources. Pour le cas de Zakouma, les éleveurs n'identifient pas clairement les limites et se retrouvent parfois au milieu de l'aire protégée sans s'en rendre compte. Comme ils se développent à l'intérieur de cette réserve des pâturages abondants et d'une meilleure valeur fourragère, les pasteurs transhumants qui passent la saison sèche autour du parc convoitent ces pâturages et n'hésitent pas à y pénétrer. Il en résulte une forte concentration du bétail sur ces pâturages, dont l'accès est formellement interdit. En représailles, ces éleveurs sont fortement amendés par les agents forestiers, ce qui ne les empêche pas de revenir sur le site une autrefois.

Enfin, il faut aussi reconnaître que les droits d'usage prioritaires accordés aux populations riveraines du parc servent parfois de prétexte à ces populations pour surexploiter les ressources fauniques. Les préjudices subis par la plupart des réserves nationales sont importants. Aujourd'hui, certaines réserves n'existent que de nom, en ce sens que le statut d'aire protégée n'est plus respectée en raison de la forte pression humaine au regard de l'insuffisance des moyens pour en assurer la surveillance. C'est le cas par exemple de la réserve de faune de Mandéla.

### 7.3. Les initiatives de gestion axées sur l'interaction bétail-faune sauvage-environnement

Quelques initiatives de gestion des ressources à l'interface « bétail-faune-environnement » ont été menées et méritent d'être signalées.

• ***Le projet de Conservation et d'utilisation rationnelles des écosystèmes soudano-sahéliens (CURESS)*** : Le projet est appuyé par l'UE depuis 1989. Il a pour objectif la réhabilitation et la mise en valeur du Parc National de Zakouma. Depuis 1993, un programme d'éco-développement a été mis en place et son aire d'intervention a été étendue aux réserves de faune du Bahr Salamat et de Siniaka Minia. Le projet vise l'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles du parc et sa périphérie et la conservation du patrimoine environnemental. Les principaux résultats visés sont: (i) l'amélioration de la gestion du parc; (ii) le développement de l'éco-tourisme; (iii) une connaissance actualisée des ressources du Parc; (iv) le renforcement des capacités de la population pour l'exploitation durable des ressources naturelles; et (v) l'amélioration des conditions socioéconomiques.

. ***Le projet Interaction-Elevage - Faune sauvage - Environnement*** : Le projet IEFSE (2001-2005), dont la zone d'intervention couvre les périphéries d'aires protégées du sud-est du Tchad, est financé par le FFEM. Il intervient sur les interactions entre la faune sauvage et le bétail, les questions pastorales et la gestion concertée des ressources naturelles. L'approche mise en œuvre dans ce projet est la prise en considération des logiques d'acteurs pour appuyer une gestion concertée des ressources pastorales et naturelles. En d'autres termes, le projet vise la responsabilisation des différents usagers impliqués dans la gestion de l'espace et des ressources en s'appuyant sur une démarche participative et intégrée de la protection de l'environnement.

L'approche participative mise en œuvre dans le cadre de ces projets ont permis d'atténuer les pressions sur les ressources du parc et de mieux gérer les tensions sociales qui prévalaient, même si des cas de braconnages organisés persistent. L'ouverture de la gestion du parc à une participation de tous les acteurs locaux est une étape importante qui conduit vers la gouvernance locale des ressources naturelles.

***La gestion participative de la Réserve de faune de Binder-Léré*** : Cette initiative locale, appuyée par le PRODALKA, intervient dans un souci de préserver la faune sauvage à travers la réhabilitation de l'habitat de la faune sauvage de cette

réserve, sans compromettre le développement des activités agricoles et pastorales dans les périphéries. La préoccupation principale vient du fait que les populations de faune sauvage n'ont pas bénéficié de protection effective, et que malgré la réglementation officielle interdisant la chasse dans cette réserve, celle-ci était restée une réalité. Certaines espèces animales avaient tendance à disparaître, tandis que d'autres ont vu leurs effectifs diminué de manière drastique.

Face à cette situation, les populations riveraines de la réserve de faune de Binder-Léré se sont organisées et ont convenu de la nécessité d'élaborer une charte intercommunautaire qui vise la préservation de la diversité biologique de la réserve. Les engagements des populations intègrent la prévention des nouveaux défrichages, la limitation du pâturage, la prévention des feux de brousse destructifs et des coupes de bois et l'interdiction de la chasse. Ces engagements ont requis l'adhésion totale de toutes les parties prenantes (éleveurs, agriculteurs, chasseurs, cueilleurs, chefs traditionnels, notables...). Les résultats sont actuellement encourageants. Les cas de braconnage à l'enceinte de la réserve ont diminué, même si le phénomène n'a pas complètement disparu. Ces mesures de protection ont créé des conditions favorables pour le retour d'animaux sauvages dans la zone.

## **VIII. LES OBSTACLES ET LES OPPORTUNITES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS**

### **8.1. Les obstacles politiques et institutionnels**

#### *Les obstacles liés à la coordination des stratégies d'intervention*

Globalement, la mise en œuvre des stratégies de développement rural reste très timide et insuffisante. Plusieurs raisons justifient la faible capacité de mise en œuvre de certains plans d'actions sectorielles. Il y a d'abord l'insuffisance des moyens, marquée par une faible allocation des ressources budgétaires et la mauvaise gestion des ressources, ensuite les problèmes liés à la coordination et au suivi des programmes. A cela s'ajoute le manque de coordination et de synergie entre les acteurs institutionnels en dépit des efforts déployés récemment par la Cellule permanente du Mécanisme de suivi du secteur rural. Une telle situation se traduit dans les faits par une certaine incohérence dans les démarches et stratégies d'intervention entre certaines institutions en charge du développement rural. Ces dernières interviennent pourtant sur des

problématiques similaires au profit des mêmes bénéficiaires. Le domaine de la gestion des systèmes pastorales, en particulier de l'hydraulique pastorale, a pendant longtemps été l'objet de vives contestations entre le Ministère de l'Élevage et le Ministère de l'Eau. Aujourd'hui, il semble que les divergences sont aplanies et les démarches harmonisées.

#### *Les obstacles liés à la gestion du foncier pastoral*

Les politiques de développement ont pendant longtemps accordé une attention particulière aux systèmes agricoles au détriment des systèmes pastoraux, considérés plutôt comme un problème à résoudre. Le souci des administrateurs de contrôler et d'organiser les pasteurs a conduit à adopter une législation, dont la finalité est de stabiliser l'espace rural en vue d'une gestion plus efficace à partir d'une structuration conçue sur le modèle paysan. Dans un contexte actuel marqué par un accroissement démographique rapide et des crises climatiques récurrentes ayant conduit à une dégradation généralisée des ressources, il est établi que certains textes, comme la législation foncière, se révèlent désormais contraignante, et posent de nombreux problèmes liés à son application. Ces politiques n'ont pas pu protéger les ressources pastorales clés face à la progression des zones de culture et la délimitation des aires protégées.

Depuis quelques années, les plus hautes autorités du pays ont pris conscience de l'importance du pastoralisme à travers son apport à l'économie nationale et ont commencé à accorder une attention particulière à cette pratique. Mais dans le domaine de l'aménagement et de la gestion des ressources pastorales, même si cette attention s'est traduite par quelques actions isolées (hydraulique pastorale surtout), elle se caractérise par une absence d'approches globales et holistiques impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels.

#### *Pour résumer les obstacles répertoriés*

Les obstacles politiques et institutionnels au développement de l'élevage, notamment la sécurisation des systèmes pastoraux et la gestion concertée des ressources naturelles, peuvent être résumés comme suit :

- Législation foncière et pastorale non adaptée ;
- Manque de coordination et de synergie d'actions entre les acteurs institutionnels ;
- Faible capacité des moyens d'actions (ressources budgétaires, ressources humaines) ;

- Faible implication des populations dans la mise en œuvre des stratégies de gestion des ressources naturelles (absence de réglementation sur la gestion participative) ;
- Non respect des conventions et accords sous régionaux ;
- Tradition ou poids culturel liés au mode de vie des éleveurs (isolement, refus délibéré de prendre activement part aux activités de développement de l'élevage).

## **8.2. Les opportunités politiques et institutionnelles**

### *Un objectif politique commun*

Au regard de la politique de développement rural de façon globale, les axes stratégiques des politiques sous sectorielles, à savoir le PIDR, le PNDE, le PNSA et le SDA, font de la gestion durable des ressources naturelles un objectif de développement prioritaire, en ce sens qu'elle constitue la base des productions agropastorales. Ces potentiels de productions agricoles, pastorales et forestières représentent de grandes opportunités pour le développement rural. Cet objectif traduit en outre la volonté du gouvernement de soutenir davantage l'organisation et la gestion des ressources naturelles par un élargissement des cadres de concertation et par une forte implication des communautés locales, rendues désormais responsables de la gestion de ces ressources.

### *Des approches fondées sur la gouvernance locale des ressources naturelles*

De nombreuses approches sont décrites et analysées qui montrent l'importance de la gouvernance locale des ressources naturelles dans les stratégies de développement durable. Même si le processus de décentralisation n'est pas encore parachevé, de nombreuses initiatives portées par les populations avec l'appui des ONG et des projets précités constituent des opportunités sur lesquelles devront s'appuyer d'autres interventions. Dans certains cas (PRODALKA, PRODABO), les appuis vont jusqu'à l'élaboration des Plans de développement local fondés sur une démarche consensuelle. Ces plans sont ensuite validés par l'ensemble des acteurs concernés.

### *Des initiatives locales prometteuses*

En même temps, les conventions locales sont élaborées par les populations avec l'appui des projets. Celles-ci définissent des normes, des règles et des sanctions en cas de transgression, ce qui montre l'intérêt des acteurs locaux à gérer eux-

mêmes leurs ressources naturelles au profit des générations futures (cas de la forêt classée de Yamba Béréte, du parc communautaire de Séna Oura et de la Réserve de faune de Binder-Léré). Ces normes élaborées localement sont ensuite validées par l'administration territoriale. Ces approches participatives de la gestion des ressources ont d'ores et déjà donné localement des résultats encourageants (réduction des conflits, exploitation rationnelle, amélioration des conditions de vie des populations). L'ouverture vers la Gouvernance locale des ressources naturelles est une voie prometteuse.

### *L'amélioration du cadre réglementaire de la gestion des ressources pastorales*

Dans le domaine spécifique de l'élevage, de nombreuses améliorations sont en cours pour sécuriser les systèmes pastoraux mobiles. En perspective de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles en harmonie avec les autres composantes de développement rural, le pays s'est récemment engagé dans un long processus d'élaboration d'un Code pastoral. L'élaboration de ce Code, avec l'appui technique de la FAO, est d'une importance capitale et s'inscrit dans les orientations nationales définies dans le PNDE.

Avant d'y arriver, des initiatives locales innovantes existent dans certaines régions du pays (Mayo-Kebbi, Ouaddaï, Biltine, Guéra, Salamat...) pour faciliter et protéger la mobilité du bétail. Les pistes de transhumance et les couloirs de passage sont renégociés et balisés (Almy Bahaïm, Almy Al Afia) et des mécanismes de gestion des conflits entre différents groupes d'utilisateurs sont mis en place (Commissions locales, Comité d'entente, Programme MEC, Association des chefs traditionnels).

## **IX. MESURES PRIORITAIRES POUR SOUTENIR LES SYSTEMES PASTORAUX ET AGROPASTORAUX**

### **9.1. Constats et analyses**

Plusieurs constats sont faits à l'issue du développement des points précédents. Sur le plan politique et institutionnel, il existe de nombreuses initiatives et des programmes qui intègrent les préoccupations liées à la gestion durable des ressources naturelles face aux changements climatiques. Ces initiatives existent tant au niveau de l'Etat, que de la société civile et des organisations de producteurs. L'attention des acteurs institutionnels et des parties prenantes est

désormais orientée vers la protection de l'environnement, condition primordiale de la durabilité des systèmes de production pastoraux et agropastoraux.

Toutefois, l'on note qu'en dépit de l'existence des cadres de concertation et de mise en cohérence des actions, le manque de synergie dans les interventions en faveur du développement rural de façon générale. Les services techniques concernés ne disposent que de très peu de moyens d'intervention et entretiennent très peu de relations avec les structures privées et la société civile.

Des expériences de gestion concertée des ressources naturelles existent, tout comme des initiatives qui intègrent à la fois des problèmes environnementaux et des activités agricoles et d'élevage ont fait leurs preuves. Mais ces interventions, très ponctuelles et localisées, sont loin de répondre aux préoccupations nationales et d'atténuer les pressions sur les ressources naturelles déjà fragilisées par les effets des changements climatiques. La conservation de l'environnement implique dès lors la prise de conscience des effets des changements climatiques, le respect des spécificités des systèmes traditionnels et de la mobilité pastorale. Cette dernière préoccupation intègre la responsabilisation des populations à la gestion concertée des ressources naturelles. Cela nécessite la mise en place des mesures politiques et réglementaires et un renforcement des capacités techniques.

## **9.2. Rappel de l'objectif macro-économique**

Dans les orientations politiques nationales de développement, un des objectifs prioritaires du gouvernement tchadien est de réduire la pauvreté extrême et d'assurer la sécurité alimentaire de la population à l'horizon 2015 par la mise en œuvre des programmes de développement sectoriels. Pour le sous-secteur de l'élevage, l'atteinte de cet objectif passe par l'accroissement de la productivité du cheptel en améliorant les systèmes de production et en développant les filières compétitives. Tout cela suppose la mise en place d'actions qui prennent en compte tous les aspects du développement de l'élevage (santé animale, alimentation, ressources génétiques, filières), notamment celles liées à l'aménagement et à la gestion des ressources pastorales.

Les actions prioritaires proposées à l'issue de la présente étude intègrent le cadre global de la stratégie nationale de développement de l'élevage et de la sécurisation des systèmes pastoraux, en ce qui concerne notamment les axes liés à l'aménagement et de la gestion durable des ressources pastorales. Cela veut dire



que les mesures proposées viennent consolider et compléter les actions prévues dans le Plan national de développement de l'élevage.

### **9.3. Actions prioritaires proposées**

#### **Au niveau national**

##### **☞ Soutien aux cadres de concertation entre acteurs politiques et institutionnels existants en vue d'une meilleure synergie d'actions ;**

Le soutien renforcé aux cadres de concertation existants devra favoriser une cohérence plus affirmée des interventions sur le terrain. Un des points de faiblesses relevé est le manque de synergie dans les stratégies d'intervention en milieu rural, que ce soit dans le domaine de l'élevage, de l'agriculture et dans celui de l'environnement. Des efforts non négligeables sont d'ores et déjà faits dans ce sens, mais l'idéal serait que ces efforts se traduisent par des applications concrètes. Les soutiens à ces cadres doivent être multiformes et conséquentes, et peuvent se traduire en termes de logistique et de fournitures diverses.

##### **☞ Renforcement des capacités techniques et opérationnels des acteurs institutionnels (ressources humaines, ressources budgétaires ...)**

Le manque de personnel qualifié, le faible niveau d'allocation des ressources budgétaires et le manque de logistique figurent parmi les obstacles institutionnels que nous avons relevés. La plupart des interlocuteurs n'ont pas manqué de souligner ces faiblesses qui deviennent récurrentes depuis plusieurs années. Pourtant, la mise en application des engagements pris dans le cadre des différentes conventions et la mise en œuvre des différentes stratégies sectorielles nécessite des appuis conséquents. Une des stratégies retenue à ce niveau est de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs institutionnels.

##### **☞ Elaboration des cadres réglementaires favorisant la gestion interactive des ressources fauniques, pastorales et environnementales**

La tendance actuelle des changements climatiques et la dégradation des ressources naturelles qui en résulte ne défavorisent pas seulement les pasteurs, mêmes s'ils demeurent les plus affectés. Tous les acteurs de la gestion de ces ressources sont concernés et doivent être mobilisés. Cette évolution qui devient préoccupante à tous les niveaux nécessite la mise en œuvre des actions concertées et interactives pour une gestion durable de l'environnement. Ce qui revient à faciliter les conditions de la mise en œuvre des initiatives en faveur de la gestion intégrée des activités d'élevage en interaction avec la faune sauvage et l'environnement. Des initiatives au niveau national et local existent, lesquelles ont

montré la nécessité de s'orienter vers cette approche pour atténuer les pressions sur les ressources et limiter les conflits. Une réglementation actualisée qui prévoit des dispositions flexibles où chaque acteur se sente concerné est salulaire.

✎ **Soutien au processus d'élaboration du code pastoral en vue d'améliorer la gestion concertée des ressources pastorales**

L'élaboration d'un code pastoral dûment appliqué semble être l'un des moyens les plus efficaces sollicités par le gouvernement pour améliorer la gestion des ressources pastorales et atténuer l'ampleur des conflits. Le Ministère de l'Elevage en partenariat avec la FAO s'est engagé résolument dans le processus d'élaboration du code pastoral tchadien, qui est déjà maintes fois interrompu. Il s'agira de porter un coup d'accélérateur à ce processus en apportant un appui ponctuel au Ministère de l'Elevage et des Ressources Animales afin de lui permettre de parachever son projet.

**Au niveau sous régional**

✎ **Appui aux systèmes d'information régionaux sur les changements climatiques**

Cette mesure se traduit par un soutien à la collecte des données auprès des services techniques de chaque pays, à leurs traitements et à leur diffusion régulière pour une meilleure prévision des risques climatiques susceptibles d'affecter les systèmes de production agricoles et pastoraux.

✎ **Appui à la mise en place des mesures incitatives au développement de l'élevage**

Les Gouvernements des Pays de l'Afrique Centrale doivent avoir la souveraineté alimentaire comme objectif dans les différents plans de développement des Pays. Compte tenu de la croissance démographique continue et des pressions exercées sur les ressources pastorales déjà fragilisées par les sécheresses, il serait très judicieux de mettre en place des politiques régionales qui encouragent la protection de l'environnement à travers des projets agricoles et pastoraux valorisant et structurant.

✎ **Soutien à la CEBEVIRAH pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle**

Le soutien en faveur de cette institution sous régionale chargée de la promotion de l'élevage en Afrique centrale devra concerner toutes les composantes du développement de l'élevage, en commençant par l'harmonisation des cadres réglementaires en matière de la sécurisation des systèmes pastoraux.

## **Au niveau local**

### **☞ Soutien aux initiatives locales de gestion concertée des ressources naturelles**

Nous avons souligné que la problématique liée à la gestion des ressources naturelles met en jeu plusieurs acteurs, dont les plus importants sont les agriculteurs et les pasteurs. Assurer une gestion harmonieuse et intégrée de l'espace et une utilisation rationnelle de ces ressources à l'échelle locale revient à ménager les différents intérêts en présence. D'où l'urgente nécessité d'impliquer l'ensemble des utilisateurs dans les initiatives en faveur de la gestion des ressources naturelles. L'application d'une telle approche ne peut aisément s'opérer que s'il existe au niveau local des cadres de concertation permanents entre les différents usagers. Quelques rares acquis existent au Tchad (ILOD, Comité paritaires, Comité d'entente). Ceux-ci ne demandent qu'à être encouragés et soutenus.

### **☞ Soutien aux actions locales de valorisation des ressources pastorales**

Les enjeux et défis liés aux pratiques pastorales ont trait à l'accès aux ressources pastorales, que ce soit physiquement par la circulation du bétail ou du point de vue du droit de l'utiliser. A cet effet, un des moyens d'améliorer les conditions d'accès aux ressources et leur sécurisation dans le temps passe par le soutien aux initiatives locales de valorisation des ressources pastorales. Cet appui pourrait se traduire par l'organisation et la formation à la coupe des foins, au ramassage des résidus des récoltes, à leur traitement et à leur stockage.

### **☞ Renforcement des capacités traditionnelles d'intégration agriculture-élevage**

L'agriculture et l'élevage sont deux activités qui demeurent concurrentes pour l'utilisation des ressources naturelles, et ce sont elles qui sont les plus sensibles aux effets des changements climatiques. La nécessité de renforcer les capacités traditionnelles d'intégration de ces activités en vue d'une gestion durable des ressources est à l'ordre du jour. L'avenir des sociétés pastorales et agricoles dépend de leurs capacités d'adaptation aux crises climatiques à travers l'amélioration des conditions de production. Il s'agira de porter un appui dans ce sens en soutenant les initiatives locales de gestion de la fertilité des sols (valorisation des déjections animales, compost) et de l'alimentation du bétail à partir des sous-produits agricoles.

### **☞ Appui à l'amélioration de la production traditionnelle de lait**

En milieu pastoral, le lait constitue une alimentation de base, et en même temps une source d'approvisionnement des ménages pastoraux en produits alimentaires divers. Le soutien à l'amélioration de la production laitière pourrait être vu sous un angle global et intégré de la gestion des ressources pastorales. Par exemple, les actions liées à la complémentation alimentaire des vaches laitières en vue d'accroître la production en saison sèche, suppose la mise en place des techniques de production fourragère, du traitement et du stockage des foins. Mais l'appui pourrait être apporté directement aux producteurs dans le sens de la valorisation de la production laitière, souvent abondante en saison des pluies.

## **X. PROPOSITION DES SITES PRIORITAIRES D'INTERVENTION**

### **10.1. Les éléments de justification**

Au regard de l'analyse de la diversité des systèmes de production et des enjeux liés à la gestion des ressources naturelles, plusieurs sites tests peuvent être proposés dans la partie tchadienne du bassin conventionnel du lac Tchad qui couvre une superficie de 361 980 km<sup>2</sup>, soit 28% du territoire national. Eu égard à l'étendue de la zone d'intervention du projet, les préférences des commanditaires s'orientent principalement vers le choix des sites situés aux alentours de la ville de N'Djaména.

Ainsi, en tenant compte de quelques critères importants (accessibilité de la zone, réserve de faune, compétition pour l'utilisation des ressources naturelles, importance des activités pastorales, existence d'initiative de gestion concertée des ressources naturelles), deux sites prioritaires sont proposés, à savoir la réserve de faune de Mandélia et celle de Douguia. Ces deux sites sont éloignés respectivement de 50 et 74 km au sud et au nord-ouest de la capitale sur une route goudronnée. Ce sont des réserves de faune et de chasse, aujourd'hui soumises à des fortes pressions agricoles et pastorales.

Créé en 1961, le domaine de chasse de Douguia couvre une superficie de 59 400 ha. En réalité, la zone de chasse autorisée s'étend jusqu'aux rives méridionales du lac Tchad et rejoint celle de Kouloudia, et dépend administrativement de la région de Hadjer Lamis.

La réserve de faune de Mandélia a été créée en 1967 dans le but de créer une ceinture faunique proche de la capitale (site touristique de proximité), mais aussi de tempérer le mouvement de la faune sauvage vers la réserve de faune camerounaise de Waza.

Une des caractéristiques communes de ces zones est qu'elles sont localisées dans une région semi aride caractérisée par des précipitations faibles, imprévisibles et irrégulières. Il s'agit d'un ensemble régional aux écosystèmes fragiles, même si des ressources comme l'eau et les pâturages sont quasi permanentes (fleuve Chari et lac Tchad). Cette situation d'aridité et de fragilité des écosystèmes, aurait parfois conduit à l'insécurité alimentaire permanente et un déficit céréalier relativement important.

**Carte 4 : Localisation des sites retenus**



## 10.2. Les caractéristiques des sites retenus

### 10.2.1. Les caractéristiques physiques

Sur le plan climatique, il a été déjà souligné que cet ensemble régional est situé dans la zone sahélienne caractérisée par une pluviométrie annuelle comprise entre 200 et 600 mm. La pluviosité s'étend sur une période de quatre mois (juin à septembre), avec un maximum pluviométrique se situant au mois d'août. Avec les changements climatiques, le régime pluviométrique est marqué par de fortes variabilités, dont la tendance générale est à la diminution des volumes d'eau précipitées.

Les sols sont de plusieurs types et se répartissent en deux grandes familles : les terres exondées et les terres inondables. Les premiers types sont valorisés par des cultures pluviales pratiquées de façon permanentes ces vingt dernières années, si bien qu'ils sont soumis à un processus de dégradation généralisé. Les seconds présentent une bonne aptitude pour les cultures du berbéré (Mouskouari). Suivant la topographie et le degré d'hydromorphie, on distingue les sols sableux (dominant dans la zone de Mandéla), les sols argilo-limoneux (proche du lac Tchad) et sablo-argileux (autour de Douguia).

Le couvert végétal est dominé par les épineux à base d'Acacia. L'état actuel de la végétation dans ces zones périphériques de la capitale est le résultat de la forte pression humaine exercée sur les ressources végétales, pression caractérisée par la coupe permanente du bois énergie et par les défrichements agricoles auxquels s'ajoutent les sécheresses. Malgré tout, quelques espèces arborées et arbustives subsistent, à savoir *Hyphaene thebaïca*, *Balanites aegyptiaca*, *Guiera senegalensis*, *Sclerocarya birrea*, *Zizyphus mauritiana*, *Mitragina inermis*, etc. Dans les parties inondables (berges du Chari, rives sud du lac Tchad, plaines d'inondation) se développe une végétation aquatique à base de *Cyperus papyrus*, comme sur les rives sud du lac Tchad.

La faune sauvage est très pauvre. Celle-ci a complètement disparu à cause des pressions de toute sorte exercées sur les ressources naturelles. Si la faune aviaire subsiste encore dans le domaine de Douguia, la grande faune a complètement disparu dans la réserve de Mandéla.

### **10.2.2. Les caractéristiques humaines**

Sur le plan de l'occupation humaine, ces zones périurbaines sont soumises depuis une trentaine d'année à une pression démographique sans précédent, dû essentiellement à l'afflux des populations migrantes et à l'installation massive des citadins de N'Djaména. La première zone relève administrativement de la région du Chari Baguirmi, département du Chari, dont le chef-lieu est Mandélie. La seconde dépend de la région administrative de Hadjer Lamis, département d'Haraz al Biar. Au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, la population totale des deux départements est de 346 983 habitants, soit 191 945 habitants pour le Département du Chari (Mandélie) et 155 038 habitants pour le Département d'Haraz-Al-Biar, où appartient Douguia.

Dans les deux cas, la population est cosmopolite et multiethnique. Dans la zone de Douguia, la population est composée d'autochtones Kotoko, Arabes, Kanembou et Boudouma auxquels s'ajoutent de nombreuses ethnies allogènes constituées de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs (Massa, Bornouan, Haoussa, Foulbé, Sara et des ressortissants du Guéra, connus sous le nom générique d'Hadjarai. La zone de Mandélie est, quant à elle, considérée comme une terre d'accueil de toutes les populations migrantes, où la quasi-totalité des ethnies du Tchad y est représentée. Les autochtones sont bien sûr les Arabes, les Kotoko et les Baguirmi, mais des ethnies anciennement installées comme les Bornouans et les Massa se réclament également le statut d'autochtones.

La forte concentration humaine dans ces localités est motivée par la recherche des terres agricoles, la pêche, l'élevage, mais aussi la proximité de la capitale. Mais les sécheresses de 1973-1974 et de 1984-1985, ainsi que la guerre civile de 1979, ont déjà occasionné un important mouvement de populations vers ces zones périurbaines.

### **10.3. Les systèmes de production**

Les systèmes de production s'organisent autour de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage. L'agriculture et l'élevage constituent les principaux modes de mise en valeur de l'espace. En dépit de leur statut de réserves de faune, ces zones sont investies depuis une trentaine d'années par des éleveurs. Les pâturages de décrue du lac Tchad et ceux du Chari accueillent des transhumants arabes et peuls pendant la saison sèche.

### 10.3.1. Le système agricole

Le système agricole est centré sur les cultures pluviales, celles de décrue au bord du lac Tchad et les cultures irriguées le long du Chari. Les systèmes de culture se caractérisent par une emprise permanente sur le sol. Les zones de cultures s'étendent remarquablement et occupent la totalité des bas-fonds autrefois réservés à l'élevage.

- *Les cultures pluviales* se pratiquent sur sols sablo-argileux des zones exondées et concernent le mil, le sorgho rouge et blanc, le maïs, le pénicillaire, la patate douce et l'arachide pour ne citer que celles-ci. Ces cultures qui dépendent totalement de la pluie sont durement affectées par la sécheresse.
- *Les cultures de décrue* sont dominées par le sorgho repiqué ou berbéré, pour lequel les zones de prédilection sont les sols sablo-limoneux (rives du lac Tchad) ou sablo-argileux (bas-fonds inondés). Le maraîchage tient une place de choix sur ces sols de décrue.
- *Les cultures irriguées* sont localisées essentiellement le long du fleuve Chari depuis Mandélia jusqu'au delta du Chari en passant par Douguia et Mani. Ces cultures se caractérisent par la mise en place de petits aménagements hydro-agricoles, lesquels exigent des investissements conséquents.

Tous ces systèmes de cultures sont affectés par les effets des changements climatiques, à l'origine de la dégradation de la fertilité des sols et de la rareté de l'eau. Le prélèvement incontrôlé de l'eau du Chari pour l'irrigation en amont a largement contribué à l'assèchement du lac Tchad. Les techniques culturelles sont dans l'ensemble consommatrices d'espaces et des ressources naturelles. La seule préoccupation des agriculteurs est d'accroître la production sans se soucier de la durabilité des systèmes de production. Pour se prémunir des crises climatiques et la baisse de la fertilité qui affectent négativement les rendements, les paysans mettent en place diverses stratégies de production fondée sur la diversification et sur le choix des cultures à cycle court.

### 10.3.2. Le système d'élevage

Dans les deux sites retenus, trois systèmes d'élevage sont identifiés : le système pastoral mobile, le système agro-pastoral et le système d'élevage sédentaire.



*L'élevage transhumant* est pratiqué par les Arabes issus de différentes tribus (Khouzam, Dagana, Ouled Rachid), les Kréda et les Peuls. Ces éleveurs se déplacent saisonnièrement dans la zone à la recherche des pâturages et des points d'eau. Détenant des troupeaux numériquement importants, et dont le nombre de têtes varie d'une famille à l'autre (52 à 164 têtes de bovins), ils séjournent pendant la saison sèche chaude dans les pâturages proches du Chari et du lac Tchad. Dans les environs de Mandéla, les chameliers Kréda en provenance du Barh-El-Ghazal sont massivement installés pendant cette période.

*Le système agropastoral* est pratiqué par les Arabes Choua (Mandéla) et les Oualed-al-Bissé (Douguia) depuis fort longtemps. Ce sont d'anciens pasteurs sédentarisés qui s'adonnent à l'agriculture, mais qui effectuent néanmoins des déplacements saisonniers de faibles amplitudes pendant la saison pluvieuse.

*Le système d'élevage sédentaire* est l'apanage des Kotoko, Kanembou, Boudouma et de quelques tribus Arabes (Banasset, Hamadié). Dans ce système, l'activité agricole reste dominante. Les troupeaux n'effectuent pas la transhumance.

#### **10.4. L'élevage et l'accès aux ressources pastorales**

En saison sèche chaude, la berge du Chari et les rives sud du lac Tchad sont colonisées par les cultures irriguées ou de contre saison. Depuis ces trois dernières décennies, ces espaces sis à proximité de l'eau constituent en même temps des zones d'accueil des pasteurs qui s'y rendent chaque année pour la transhumance de saison sèche. La concentration des éleveurs dans ces espaces autour de Mandéla ou de Douguia ne va pas sans poser des problèmes entre agriculteurs et éleveurs qui se disputent l'accès aux ressources naturelles.

Au bord du lac Tchad, les agriculteurs utilisent les mêmes espaces que les pasteurs, qui recherchent les pâturages de décrue pour leur bétail. Les herbes y sont encore vertes et de bonne qualité. Certains éleveurs avancent au fur et à mesure que les eaux du lac se retirent. A partir de février ou mars, de nombreuses îles du lac deviennent accessibles à pied et constituent des sites de transhumance préférés des pasteurs. Pourtant, l'accès à ces îles est bloqué par des cultures de décrue. Pour y accéder, les animaux doivent forcément traverser des champs de décrue, ce qui occasionne des dégâts importants sur les cultures et suscite des tensions entre les agriculteurs et les éleveurs.

Pareille situation est observée autour de Mandéla et de Douguia, dans les secteurs plus proches du Chari, où l'accès des éleveurs à l'eau est

particulièrement compliqué par la présence des cultures. Le moindre dégât causé par les animaux sur les cultures génère des tensions entre les cultivateurs et les éleveurs, lesquelles tensions sont fréquentes dans la sous-préfecture de Mandéla.

Dans certains cas, éleveurs et agriculteurs se concertent, ce qui donne l'occasion aux pasteurs de négocier avec les populations sédentaires (représentées par les bulama, chefs de villages) des couloirs de transhumance ainsi que l'accès aux pâturages de décrue et à l'eau. Dans d'autres, le contrôle des ressources pastorales aboutit à des affrontements sanglants et meurtriers, à l'exemple de la dernière bagarre opposant, il y a trois ans, les éleveurs Kuri aux Arabes Assalé, à Kassalaré dans le canton Mani, non loin de Douguia.

Dans les deux cas, l'extension de l'agriculture de décrue renforce chaque jour davantage le contrôle des terres par les chefs traditionnels, qui privilégient la mise en valeur agricole de l'espace. Tout cela évolue au détriment des pasteurs dans la mesure où l'espace pastoral est de plus en plus contesté et les couloirs de transhumance sont occupés par les champs.

Malgré tout, et à l'exception du cas de Kassalaré, les conflits sont réglés à l'amiable sous l'égide des sultans. Autour de Guitté par exemple, les transhumants foubé qui viennent du Sud se signalent au représentant du sultan de Mani quand ils abordent les pâturages de décrue en saison sèche. Les Bulama veillent à l'entretien et la non-obstruction des couloirs avec l'appui de l'Ong ACRA. Depuis 2005, on a constaté l'arrivée massive de troupeaux appartenant à des Goranes qui habitent N'Djaména, mais ceux-ci s'inscrivent pour le moment sans heurt dans les cadres existants. De même, dans le delta du Chari, les éleveurs avaient l'habitude de se concentrer autrefois vers Hadidé au début de la saison sèche. Comme toutes les terres riveraines du Chari sont colonisées par des vergers appartenant à des citadins, ils sont bloqués aux environs de Kassalaré, où ils attendent la baisse des eaux avant d'entrer dans les îles du Lac.

Ces difficultés pour les éleveurs d'accéder aisément aux pâturages montrent que les règles d'accès aux ressources dans cette région ne fonctionnent pas efficacement et militent souvent en faveur de la mise en valeur agricole de l'espace.

### **10.5. Pressions foncières et tensions sociales**

A cause de la pression démographique, la terre pour l'agriculture et l'élevage constitue une ressource très recherchée. Leur acquisition est régie par un

mélange de coutumes négro-africaines et du droit musulman. Le régime foncier coutumier fondé sur le principe d'inaliénabilité des terres de la communauté tend à être remis en cause. On assiste ainsi depuis deux décennies à des tensions foncières, sous l'effet notamment de la pression démographique et de l'intérêt de citadins pour des terres à fort potentiel agricole. Les terres passent d'un régime de gestion collective à la propriété privée.

Dans ces zones périurbaines de N'Djaména, les terres sont vendues à des riches fonctionnaires, des hommes politiques et des commerçants. Ces propriétaires absentéistes exploitent des terres à des fins agricoles ou simplement comme espace de loisirs. Dans les environs de Douguia, entre Nibek et la zone du delta (Djimtilo, Andarbaye et Hadidé), le nombre de ces propriétaires absentéistes est estimé à une centaine qui détiendraient des hectares de terres plantés de fruitiers. Ce nombre serait beaucoup plus élevé si l'on considère la totalité de l'espace allant de Mandélie au lac Tchad.

Cette pression s'est accrue au milieu des années 1980 avec l'immigration dans cette région de nombreuses communautés d'agriculteurs en provenance du centre du Tchad où les sécheresses de 1983-1985 avaient gravement affecté leurs moyens d'existence. Si les terres sablonneuses autour des villages, où se pratique l'agriculture pluviale, n'est pas convoitée, les terres de décrue nécessitent des négociations particulières avec les « bulama ».

Dans cette zone où plusieurs activités cohabitent, des litiges fonciers sont fréquents. Il s'agit principalement de problèmes liés à la contestation des propriétés foncières. Le pouvoir traditionnel a jusqu'à présent su contenir ces conflits et des solutions amiables semblent avoir été trouvées.

## **10.6. Les structures d'appui**

Compte tenu de l'ampleur des pressions humaines qui accentuent les contraintes de développement, les zones choisies ont constitué depuis une vingtaine d'années un laboratoire de l'aide au développement. De nombreux projets et ONG de développement ont intervenu dans cet espace régional allant de la sous-préfecture de Mandélie au sud du lac Tchad. Au milieu des années 1990, le Fonds européen de développement lui a consacré un vaste programme de développement économique dénommée « ADER/6<sup>ème</sup> FED) ou « Appui au Développement de l'économie rurale ». De nombreuses réalisations sont à l'actif de ce programme, dont la foresterie rurale, la construction des magasins de stockage de produits agricoles, les aménagements hydroagricoles et la formation

des producteurs organisés en groupements. Actuellement, les châteaux d'eau du programme Hydraulique villageoise – qui relaie le programme Ader pour l'Union européenne, en partenariat avec l'ONG Brot für du Welt - apportent l'eau potable aux principaux villages.

Dans le domaine agricole, l'Etat et le SECADEV (Secours Catholique de Développement), ont longtemps travaillé de concert dans la zone, permettant l'installation de migrants climatiques en 1984 et les initiant à de nouvelles pratiques culturelles basées sur la décrue, notamment sur les rives sud du lac Tchad. Mani, Douguia et Karal étaient alors des centres d'intervention et d'expérimentation actifs, avec des relais dans les principaux villages environnants. Les techniques agricoles – calendrier, plantes cultivées, culture attelée, etc. – actuellement pratiquées sont héritées de l'ère du Secadev.

Aujourd'hui, les ONG, telles qu'ACRA et l'INADES-FORMATION, sont très actives à Mandélie et dans le secteur de Douguia, où elles interviennent dans plusieurs domaines (gestion des ressources naturelles, élevage, agriculture, prévention des conflits, formation des producteurs, etc.). Plusieurs autres programmes et projets (PASEP, PNSA, PRAODEL, PSAOP...) y ont intervenu en appui aux initiatives de sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

Malgré toutes ces interventions, beaucoup restent à faire. Les résultats obtenus et leurs impacts sur le développement socio-économique sont mitigés à cause du déséquilibre écologique résultant de la surexploitation des ressources naturelles par l'ensemble des usagers.

### **10.7. Les organisations des producteurs**

Plusieurs types d'organisations des producteurs existent dans la zone d'intervention du projet. Au premier niveau de l'organisation, on retrouve les groupements qui réunissent généralement les ressortissants d'un même village (Groupement des maraîchers de Mandélie, Groupement de femmes commerçantes du poisson et Groupement des pêcheurs de Douguia, etc) qui luttent inlassablement contre l'extrême pauvreté. Au-delà de cette organisation de base, il existe des structures faïtières constituées des unions des groupements réunissant plusieurs villages d'un même canton. Un des objectifs de ces organisations est d'assurer la sécurité alimentaire de la population à travers la fourniture des matériels agricoles, la constitution des stocks de céréales et la gestion concertée des ressources naturelles.

Propositions des sites	Population dominante	Activités dominantes	Caractéristiques générales
<b>Zone de Douguia /Rives sud lac Tchad</b>			
BOUT-EL-FIL	Kotoko, Arabes ...	Agriculture/élevage	Dégradation des ressources naturelles Pressions agricoles et pastorales fortes Défrichements anarchiques Présence des projets et ONG Initiatives locales émergentes
ZAFAYA	Kotoko	Agriculture-élevage-pêche	Fortes pressions foncières Présence de périmètres irrigués Dynamiques organisationnelles Ressources contrôlées et difficiles d'accès (éleveurs)
ANDRABAYE - HADIDE	Kotoko, Arabes	Agriculture-élevage-pêche	Enjeux fonciers importants (citadins, agriculteurs, éleveurs) ; Développement des vergers et maraîchage Accueil des éleveurs et forte concentration du bétail en saison sèche Conflits entre usagers des ressources
BALTRAM	Multi-ethnique	Agriculture-élevage-pêche	Pressions agricole et pastorale fortes Compétition accrue sur les ressources Terres de décrue fortement disputées Conflits entre usagers Présence des projets et des ONGs
KOULLOUDIA	Kanembou	Agriculture-élevage-pêche	Réserve de chasse Présence des éleveurs transhumants Pression et dégradation des ressources naturelles Conflits fréquents Existence des projets et d'ONG
<b>Zone de Mandéla</b>			
KOURNARI	"Hadjarai", Arabes	Agriculture-élevage-pêche	Localité périurbaine très dégradée et à enjeux fonciers Présence des éleveurs transhumants Elevage périurbain
MALO-GAGA	Multi-ethnique	Agriculture-élevage-pêche	Localité périurbaine à enjeux fonciers importants Riziculture irriguée et maraîchage Conflits d'intérêts Accès difficile aux ressources pastorales

LOUMIA	Multi-ethnique	Agriculture-élevage-pêche	Défrichements agricoles et déboisement Pressions agricole et pastorale fortes Compétition accrue sur les ressources Dynamiques organisationnelles fortes Présence des projets et des ONGs
MEDE	Massa, Sara, Arabe	Agriculture-élevage-pêche	Dégradation des ressources naturelles Pressions agricoles et pastorales fortes Défrichements anarchiques Initiatives locales émergentes

## 10.8. Constats et recommandations

A l'issue de cette brève description, il ressort que les deux sites choisis dans le bassin tchadien du lac Tchad présentent les mêmes caractéristiques et la même problématique de développement eu égard à leur situation de proximité avec la capitale. La dégradation du potentiel de production due au réchauffement climatique et à la pression démographique figure parmi les premières contraintes de développement agricole et pastoral de ces zones.

Cette dégradation des ressources naturelles se traduit par le déboisement généralisé de toute la zone périurbaine sur un rayon de plus de 100 km et par la disparition de la faune sauvage, au point de dire que la Réserve de faune de Mandélie n'existe aujourd'hui que de nom. La faible productivité des systèmes de production agricoles et pastoraux, la multiplication des tensions sociales et la persistance des famines sporadiques justifient amplement la crise écologique à laquelle sont confrontées les populations du bassin tchadien du lac Tchad.

Une telle situation implique de soutenir des actions en faveur de la valorisation du potentiel de production et de la conservation des ressources naturelles, gages de la production des systèmes agropastoraux. De nombreuses initiatives de développement local et de la gestion concertée des ressources naturelles existent localement qui nécessitent un renforcement des capacités en terme d'appui-conseil et de la formation. Pour cela, les mesures de soutien préconisées ci-dessus restent valables localement, en ce qui concerne l'aménagement et la gestion durable des ressources naturelles. Ces mesures de soutien se traduisent, entre autres, par : le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs en soutenant les stratégies d'adaptation des éleveurs aux changements climatiques, l'appui-conseil et technique en faveur des actions de lutte contre la déforestation et la restauration des parcours dégradés, le renforcement des capacités des cadres de concertation et des instances de prévention de conflits.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTEES**

**AVELLA N., REOUNODJI F., 2009.** La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad. Une analyse comparative. Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasad/Cirad

**AUBAGUE S., AWAD FIZZANI A.,** Le Nord Batha Ouest en 2004, diagnostic pastoral, programme d'hydraulique pastorale au Tchad Central « Almy al Afia », ANTEA-IRAM, AFD, décembre 2004

**BINOT A., 2006.** Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale, Cirad/Montpellier.

**BLOT S., 2001.** Etude bibliographique des sociétés pastorales : les éleveurs transhumants du Tchad. PSSP/DOP/ME

**BONNET B., 1997 -** Projet conservation et gestion des ressources naturelles au Mayo-Kebbi. Mission d'appui méthodologique - Appui à l'émergence d'instances locales d'orientation et de décision pour la gestion des ressources naturelles. Paris, Iram, 106p.

**BONNET B., 2005.** Concertation Multi-acteurs pour une gestion agropastorale. Synthèse thématique. Réseau Développement durable.

**BOUBA A., 1996.** Essais de régénération mécanique des surfaces dégradées en zone périphérique au nord de N' Djaména. Deuxièmes journées agrosylvopastorales de laboratoire de Farcha, 4 p.

**CHARBONNIER V., 1998 -** Pratiques des sociétés pastorales au Kanem. Rôle des ouadis et des ligneux dans la sécurisation des usages pastoraux. Mémoire de DESS Gestion des systèmes agro-sylvo-pastoraux en zones tropicales, Université Paris XII, 89p.

**DUTEUTRE, G., KAMIL, H. et A. LE MASSON 2002.** Étude sur les sociétés pastorales au Tchad, PSSP, CIRAD/EMVT – VSF, 84 p.

**KAMIL H., DUTEUTRE G., LEMASSON A., 2003.** La transhumance, analyse de la spatialité mouvante de l'élevage au Tchad. *Organisation spatiale et gestion des ressources et des territoires ruraux*. Actes de colloque international, 25-27 février 2003, Montpellier, France, UMR Sagert/Cnearc.



**MARTY A.** La Gestion des Terroirs et les éleveurs : Un outil d'exclusion ou de négociation ? Actes du séminaire. 2-3 avril 1996, Montpellier, France. Montpellier

**MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION, 2006.** Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de la réduction de la pauvreté 2003-2004. Version définitive.

**MINISTERE DE L'ELEVAGE, 1998.** Réflexion prospective sur l'élevage au Tchad. Rapport national. Ministère de l'élevage, 1998.

**N'DJAJA O., 2000.** Réponses paysannes aux mutations des espaces ruraux. Actes du colloque PRASAC, Garoua 2002.

**PABAME S., DUTEURTRE G., KOUSSOU M., 2001.** La gestion des conflits entre éleveurs et agriculteurs au sud du Tchad : Succès et limites des comités locaux, Prasac, N'Djaména.

**REPUBLIQUE DU TCHAD., 2003.** Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (2003-2020). Vol. 4. Hydraulique pastorale. PNUD/ONU-DEAS.

**REOUNODJI F., BANZHAF M. TCHAOUNA W., 2005.** Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. Enjeux et éléments de réponse. Ministère de l'Elevage/Projet de sécurisation des systèmes pastoraux. IRAM. SCAC de N'Djaména. 108 pages.

**REOUNODJI F., BANZHAF M., TCHAOUNA W., 2005.** Vers la sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. Enjeux et éléments de réponses. PSSP/Ministère de l'Elevage ;

**REOUNODJI F., 2004.** Analyse comparée des expériences de gestion concertée des ressources pastorales au Tchad. Exécution de l'étape 1 de la mise en œuvre de l'Axe 1 « Appui à la gestion des ressources pastorales »

**REOUNODJI F., 2008.** Etat des lieux de l'élevage et des industries animales au Tchad. FAO/Ministère de l'Elevage et des ressources animales.

**TCHAOUNA W., 2010.** Diagnostic sur les systèmes agricoles et pastoraux urbains et périurbains de N'Djaména.

**TOUTAIN B., TOURE O., REOUNODJI F., 2000.** Etude prospective de la stratégie nationale de gestion des ressources pastorales au Tchad. Rapport de mission. Ministère de l'Elevage.

**YOSKO, I, 1999.** Législation foncière et pastoralisme au Tchad, doc ronéo, 10 p.